

Séance du 13 septembre 2022 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Cora BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

- |  |          |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour  | p. 22437 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022   | p. 22437 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal   | p. 22437 |
| 4) Communications du Conseil administratif   | p. 22441 |
| 5) Vice-présidence et suppléances pour les opérations électorales 2023   | p. 22442 |
| 6) Questions sur les points 3 et 4   | p. 22443 |
| 7) Assermentation de Madame Catherine LANCE PASQUIER, en remplacement de Madame Véronique WICKI, démissionnaire  | p. 22444 |
| 8) Election d'un-e nouveau-elle président-e pour la Commission espaces verts, culture et sports en remplacement de Monsieur JOUARDI, démissionnaire                    | p. 22445 |
| 9) Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal du centre de voirie (CIV), en remplacement de Madame DELEVAUX, démissionnaire | p. 22445 |
| 10) Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au Comité de pilotage du contrat de quartier Onex cité (COFIL), en remplacement de Monsieur JOUARDI, démissionnaire | p. 22448 |

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- |   |          |
|---|----------|
| 11) Eclairage public - Amélioration et entretien du réseau d'éclairage public<br>Crédit de Fr. 178'000.00 (projet de délibération 2369)   | p. 22449 |
| 12) PLQ N°29'796 - Cession gratuite de la parcelle N° 2575 - Annule et remplace la délibération 2360 du 5 avril 2022<br>(projet de délibération 2370)   | p. 22453 |
| 13) Réseau d'évacuation des eaux - Travaux de réfection<br>Crédit cadre de Fr. 200'000.00 pour 2022 - 2023<br>(projet de délibération 2371)   | p. 22456 |
| 14) Chaussées et trottoirs - Travaux de réfection - Crédit cadre de Fr. 280'000.00 pour 2022 - 2023 (projet de délibération 2372)   | p. 22458 |
| 15) Accès pour véhicules d'intervention SIS - Droit d'usage du domaine public communal 1765 et servitude de passage en faveur des parcelles privées 938 à 942 sur la parcelle dépendante 1126 (projet de délibération 2373) | p. 22468 |

**AUTRES PROPOSITIONS**

- |  |          |
|--|----------|
| 16) Rapport de la Commission urbanisme (URB-1641) - Présentation de l'avant-projet du Plan directeur communal<br><b>Rapporteuse : Madame Zora MASE</b>   | p. 22470 |
| 17) Rapport de la Commission espaces verts, culture et sports (EVCS-1642)<br>Présentation des résultats de l'étude des besoins culturels régionaux en vue d'un projet intercommunal à la croisée de Bernex-Onex-Confignon<br><b>Rapporteur : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX</b>   | p. 22471 |
| 18) ACG - Décision de l'AG du 22.06.2022 concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2023</li> <li>- Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2023</li> <li>- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2023</li> </ul> |          |

- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2023
- Financements d'investissements informatiques généraux en 2023
- Participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2023
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2023

19) Propositions individuelles et questions

p. 22471

p. 22471

La Présidente  
Cora BEAUSOLEIL

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, GAUTHIER, ISCHER, MOSCHELLA, PASQUIER, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame RUIZ, Conseillère municipale

Messieurs FUSCO, PALMAN, PASCHE, Conseillers municipaux

Assistent à la

séance : Mesdames Carole-Anne KAST, Maire, Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

\* \* \*

**La Présidente (Ve) :** Bonjour tout le monde. On peut commencer la séance. Bienvenue après deux mois de congé. J'espère que ça vous a fait du bien. Bon j'ai vu qu'il n'y a aucun de nos groupes avait déposé un objet donc on a tous profité de ces deux mois pour se reposer. Bravo à nous.

Comme d'habitude, je vous laisse mettre votre carte pour pouvoir voter. Donc j'ouvre formellement la séance du conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence des conseillères administratives Madame Carole-Anne KAST, Maire et Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER. Je salue également Monsieur RUEGSEGGER, secrétaire général adjoint et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame RUIZ et Messieurs PALMAN, PASCHE et FUSCO.

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

**La Présidente (Ve) :** En attendant, nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'opposer à cet ordre du jour ? On peut le faire à la main étant donné que le tableau n'est pas encore visible. Donc si quelqu'un souhaite s'opposer à l'approbation de l'ordre du jour, qu'il lève la main et sinon bah on peut considérer qu'il est approuvé.

Les personnes qui approuvent l'ordre du jour, lèvent la main. À l'unanimité, l'ordre du jour est approuvé.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (20 votants)**

### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un a des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance ? Oui Monsieur PRAT, je vous donne la parole.

**M. PRAT (S) :** Merci, Madame la Présidente. Il y a une correction à faire à la page 22352, au dernier paragraphe. Là c'est écrit Madame GIRALDI, la conseillère concernant la crèche. Son nom de famille c'est YELARDI. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Ok s'il n'y a pas d'autres commentaires sur le PV, je vous propose de l'approuver. Est-ce qu'il faut un vote ? Je m'en souviens plus. On peut juste l'approuver à main levée ? Ok parfait.

Alors je propose de l'approuver avec modification à main levée. Merci. Donc le procès-verbal est approuvé avec modification.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (20 votants)**

### **3) Communications du Bureau du Conseil municipal**

**La Présidente (Ve) :** Donc comme vous avez pu le voir, on a reçu beaucoup de démissions.

En premier, nous avons reçu le courrier de démission de Madame WICKI. Je vais en faire la lecture de chacun donc ça prendra un petit peu de temps.

*« Madame la Présidente,  
Chère Cora,*

*Par ces quelques lignes, je souhaite vous informer que je démissionne du conseil municipal avec effet au 1er août 2022.*

*J'ai commencé mon mandat avec enthousiasme et bonne volonté, mais force est de constater que des mots comme démocratie, respect et valeur n'ont pas le même sens pour tous.*

*Après deux années, je constate malheureusement que le fonctionnement du conseil municipal d'Onex est désolant et que je ne peux pas représenter efficacement les électeurs qui m'ont accordé leur confiance.*

*Je suis profondément déçue par l'attitude de la majorité des conseillers municipaux qui se préoccupe plus de défendre ses propres intérêts que ceux des habitants de notre ville. (Jetons de présence, garde d'enfants et sortie du conseil municipal)*

*Trop d'heures perdues en discussions stériles sans aucun bénéfice pour les onésiens. (Règlement du conseil municipal)*

*Je suis également consternée de constater que les prétendues valeurs affichées par la commune sont freinées au lieu d'être encouragées. (Développement durable, mobilité, énergie)*

*Il n'est pas étonnant qu'Onex soit la commune qui déplore le plus de démission en cours de législature et c'est bien dommage.*

*Je vous adresse, Madame la Présidente, Chère Cora, mes meilleurs messages et tous mes vœux pour les prochains débats interminables que je vous souhaite toutefois plus constructifs.*

*Véronique WICKI»*

Nous avons reçu un autre courrier de démission de Madame DELEVAUX, en voici la lecture :

*« Madame la Présidente,*

*Par ce courrier, je vous remets ma démission du conseil municipal.*

*Pour des raisons privées (notamment un déménagement sur une autre commune) et des raisons professionnelles, je dois malheureusement laisser ma place et renoncer à siéger pour la fin de cette législature.*

*J'ai beaucoup appris en siégeant parmi vous et me suis rendue compte du temps que cela prend pour changer les choses. Je reste persuadée que le Conseil Municipal joue un rôle clef pour l'avenir et je suis convaincue que vous saurez prendre les bonnes décisions pour les générations futures, face à l'urgence climatique à laquelle nous sommes toutes et tous confrontés.*

*N'oublions pas que malgré les avis divergents, qui font la richesse de notre société, nous avons toutes et tous un objectif commun ; un avenir viable et pérenne.*

*Je vous souhaite Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CM et les CA, une bonne fin de législature.*

*Marine Delévaux »*

Nous avons reçu un autre courrier de démission de Monsieur JOUAI, en voici la lecture :

*« Madame la Maire, mesdames les Conseillères administratives, mes chères et chers collègues du Conseil municipal,*

*En raison de mon déménagement sur la commune de Confignon, je vous informe par la présente de ma démission du Conseil municipal d'Onex, à partir d'aujourd'hui, lundi 22 août 2022.*

*Je vous remercie de votre confiance durant ces deux dernières années et je souhaite beaucoup de succès à mon parti les Vert-e-s.*

*Je vous prie d'agréer, Madame la maire, mesdames les Conseillères administratives, mes chères et chers collègues du Conseil municipal, l'assurance de mes respectueuses salutations.*

*JOUAI ABDERRAHMAN »*

Nous avons reçu le courrier de démission de Monsieur PETERSCHMITT, en voici la lecture :

*« Je soussigné Milan Peterschmitt, présente ma démission au poste de conseiller municipal au service de la ville d'Onex, à compter de la date de ce courrier.*

*Je vous prie d'agréer. Madame, Monsieur l'expression de ma considération respectueuse.*

*Milan PETERSCHMITT»*

Enfin, nous avons reçu le courrier de démission de Monsieur BOYER, en voici la lecture :

*« Madame la Présidente,  
Chère Cora,*

*Je te prie de prendre note de ma démission de la fonction de Conseiller municipal pour le 30 septembre 2022.*

*Riche de ces 2 dernières années, je vais donc continuer à m'investir pour servir les intérêts de la population communale en qualité de directeur du club associatif Onex Natation.*

*Il propose des cours de qualité à des prix abordables pour les enfants et les adultes de la Commune et d'ailleurs.*

*C'est une association sportive qui :*

- *A vu tripler le nombre de ses membres depuis septembre 2019, les 2 dernières saisons, en plein COVID.*
- *A créé 4 postes de travail qualifiés de moniteurs de natation.*
- *A créé des cours de natation inclusive pour accueillir des enfants avec des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement en partenariat avec la structure fédérale « Spécial Olympics ».*
- *A mis en place des cours Parent-Enfant dès 2 ans (une facette ludique de t'aide à la parentalité).*
- *A créé un groupe Compétition pour les enfants qui ont la fibre de la performance.*

*Bonne continuation à toutes et tous.*

*Ludovic BOYER »*

Je m'excuse vraiment c'est que je ne m'attendais pas à ce qu'on parle de ça à ce moment-là du coup ça m'a surpris. Vraiment je m'excuse Monsieur BOYER.

Donc voilà pour les démissions. Je vous informe aussi qu'on a reçu une question écrite de la part du groupe UDC que vous avez toutes et tous sur vos bureaux.

Je vous informe qu'on a regardé le règlement et que selon l'article 47 du règlement, cette question écrite sera traitée à la prochaine séance. Et vous en avez déjà connaissance puisqu'elle est sur votre bureau.

C'est tout pour les communications du bureau du Conseil municipal. Je laisse la parole aux communications du Conseil administratif, s'ils en ont. Ah.. Monsieur AMBORD vous avez la parole.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste savoir, il y a combien de personnes qui ont démissionné pour cause de déménagement sur 5 ?

**La Présidente (Ve) :** Alors en tout cas deux, me semble-t-il. Ah en tout dans la législature ou juste là ?

**M. AMBORD (MCG) :** Oui pour les 5 qui ont démissionné il y en a trois qui.. pour cause de déménagement. Deux.

**La Présidente (Ve) :** Madame DELEVAUX et Monsieur JOUAI. C'était d'ailleurs aussi le cas de Monsieur PETERSCHMITT qui est plus à Onex.

**M. AMBORD (MCG) :** Donc trois. Merci Madame la Présidente.

#### 4) Communications du Conseil administratif

**La Présidente (Ve) :** Je passe la parole au Conseil administratif. Est-ce que vous avez des communications ?

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Quelques petites communications de rentrée effectivement, la première par ordre chronologique d'annonce.

Certains d'entre vous ont déjà constaté que maintenant la Ville d'Onex avait un compte LinkedIn puisque je le sais car certains d'entre vous se sont affiliés je dirais au réseau Ville d'Onex.

Donc simplement sachez que ce compte existe et puis que bah seront diffusées des informations plus économiques ou professionnelles plus spécifiquement mais aussi des choses qui peuvent concerner l'entier de la population de manière générale comme par exemple peut-être certaines annonces que vous avez pu voir sur la nuit est belle, manifestation cantonale à laquelle notre commune participe ainsi que d'autres.

Deuxième communication pour ma part et au nom de Conseil administratif, vous avez reçu aujourd'hui par email l'invitation pour la cérémonie des nouveaux habitants et nouveaux naturalisés. Nous sommes très heureux de pouvoir refaire cette cérémonie qui a été plusieurs fois reportée ou annulée en raison de la crise sanitaire.

Celle-ci aura lieu le mardi 27 septembre 2022 à 18 heures 45 à la salle du manège d'Onex. Je vous laisse vous référer pour les détails sur l'invitation. Celles et ceux qui ont déjà eu l'occasion de participer à cette cérémonie sauront et savent et transmettront aux autres à quel point c'est un moment chaleureux et convivial et que souvent les nouveaux habitants et les nouveaux naturalisés sont très friands de pouvoir rencontrer leurs autorités communales que ce soit le Conseil administratif ou les membres du Conseil municipal.

Et dans la mesure de vos agendas, je vous invite évidemment à faire honneur de votre présence à cette occasion.

C'est tout pour mes communications. Merci Madame la Présidente.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Moi je souhaitais vous communiquer sur la boxe-up qui était jusque-là vers la pataugeoire et nous avons décidé de déplacer cette boxe à la place du 150<sup>ème</sup> parce que c'est un lieu qui est bien plus fréquenté. Et nous l'avons mis précisément vraiment contre le grillage là où il y a le terrain de multisport. Merci.

**Mme KLEINER :** Merci, Madame la Présidente. Je saisis l'occasion de vous rappeler également les événements qui auront lieu à l'action citoyenne. Durant le premier semestre, nous avons eu un photographe qui bénévolement est venu tirer des portraits des habitants et le vernissage aura lieu ce jeudi à 18 heures 30. Je pense que ça va être un joli événement et la qualité des photos sont... est vraiment magnifique.

Et puis je saisis l'occasion de vous rappeler que vous bénéficiez de billets gratuits pour les Spectacles onésiens qui recommenceront sur les chapeaux de roues à partir du vendredi 30 septembre avec Femi Kuti, c'est un... de l'afro beats.

Le dimanche 2 octobre, il y a un spectacle pour les enfants de théâtre danse dans la forêt, ça fait rêver. Et le 6 octobre, jeudi 6 octobre, l'orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp. C'est de l'alternative jazz. Je vous invite à regarder si dans vos agendas vous avez l'occasion d'assister à ces spectacles qui sont vraiment des perles à Onex. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Merci Mesdames les conseillères administratives. Passons au point... est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Moi j'ai deux questions. La boxe-up a été déplacée. C'est quoi une boxe-up ? Et puis de l'afro beats, je n'ose pas savoir ce que c'est mais je pose quand même la question. C'est quoi ?

**Mme KLEINER :** Alors l'afro beats... l'afro beats pardon... j'ai mal prononcé je suis désolé. L'afro beats c'est un mélange de musiques africaines.

**Mme YUNUS EBENER :** Alors la boxe-up, ce sont des boxes dans lesquelles il y a des matériaux pour faire du sport. Il peut y avoir des ballons, il peut y avoir des cordes à sauter, il peut y avoir des balles de tennis, des choses comme ça.

*19 heures 30 arrivée de Monsieur CUENOUD*

## **5) Vice-présidence et suppléances pour les opérations électorales 2023**

**La Présidente (Ve) :** On les a un peu regardés au bureau. Je vais les mettre pour qu'on puisse répartir. Donc il y a déjà les partis. S'il y a des partis à qui ça pose un problème, je vous propose de s'arranger directement entre nous.

Et on a aussi une discussion par rapport aux présidences. Donc comme vous savez, les présidences ce sont des personnes bénévoles qui s'annoncent pour assurer l'entièreté de l'année les permanences de ces locaux de vote.

Certains partis ont exprimé l'envie de renouveler les personnes. Donc je vous annonce que les candidatures à ce poste de présidence ou de présidence suppléante du local de vote d'Onex sont ouvertes jusqu'au 31 décembre, donc pour l'année prochaine. Donc on laisse la prochaine législature, on laisse les personnes qui le souhaitent postuler si dans vos membres vous avez des personnes intéressées et puis on vous laisse aussi faire le relai.

Donc je ferais passer cette feuille à la pause. On peut passer au point 6. Si vous avez des questions sur les... Oui pardon, Madame KAST.

**Mme la Maire :** Oui juste une précision, c'était clair pour les membres du bureau peut-être pas dans votre intervention. Donc le poste de président ou suppléant

président, en fait on fonctionne avec deux personnes qui se partagent sur l'année ce poste de président et qui viennent chaque fois compléter par un membre du Conseil municipal qui joue le rôle de vice-président ou de suppléant vice-président.

Doivent être prête à s'engager sur plusieurs dimanches sur l'année et les candidatures ça ne doit pas changer tout le temps. Donc c'est vraiment un engagement qui est différent de celui qu'on vous demande pour les postes de vice-président.

C'est-à-dire qu'on attend des personnes qui sont prêtes à faire en gros, tous les dimanches de votation ou d'élections de l'année même si on sait qu'on en a plusieurs, on peut se les répartir. Mais il faut une disponibilité sur tous les dimanches. Ce n'est pas ponctuel puis la fois d'après c'est quelqu'un d'autre.

C'est une demande du Service des votations dont on vous a transmis le courrier sur demande des membres du bureau qui explique qu'effectivement, l'expérience a montré qu'on avait besoin d'avoir des personnes qui s'investissaient un petit peu dans cette tâche et que le roulement permanent n'était pas satisfaisant.

C'est pour ça que nous, à Onex, nous avons décidé d'avoir des personnes titulaires pour les postes de président et des élus avec un roulement plus fort pour les postes de vice-présidence, qui vous permet de vous impliquer mais pas de manière aussi soutenue que si c'est un poste de président.

Et les candidatures doivent être adressées auprès du Conseil administratif. Ça c'était le point qui n'avait pas été précisé. Merci.

## **6) Questions sur les points 3 et 4**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce qu'il y a des questions sur les points précédents ?  
Monsieur MOSCHELLA

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. On est bien d'accord pour candidater à la présidence du local de vote, c'est ouvert à tous les citoyens onésiens ?

**Mme la Maire :** Tout à fait.

**7) Assermentation de Madame Catherine LANCE PASQUIER, en remplacement de Madame Véronique WICKI, démissionnaire**

**La Présidente (Ve) :** Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole pour nous présenter notre nouvelle collègue ? Monsieur PASQUIER.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci Madame la Présidente. Chers collègues, c'est un grand plaisir pour moi de vous présenter Madame Catherine LANCE PASQUIER et vous dressez rapidement son cursus.

Après un Master en relations internationales, Catherine a rejoint l'Office fédéral de l'environnement à Berne. Son parcours professionnel l'a ensuite conduite à devenir responsable romande suppléante d'économie suisse, la fédération des entreprises suisses basée à Zurich.

Catherine a ensuite travaillé une dizaine d'années auprès de l'État de Genève, en particulier comme secrétaire générale adjointe en charge du marché du travail. Aujourd'hui elle exerce la fonction de directrice adjointe du département de politique générale à la Fédération des entreprises romandes à Genève.

**La Présidente (EVL) :** Merci beaucoup. Je demande à Madame Catherine LANCE PASQUIER de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence ici et je vous demande à toutes et tous de vous lever, s'il vous plaît. (L'assemblée se lève.)

Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, « je le jure » ou « je le promets » :

*Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la Constitution et aux lois  
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction  
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

**Mme LANCE PASQUIER (PLR) :** Je le jure. (Applaudissements)

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie. Je prends acte de votre serment et vous souhaite la bienvenue parmi nous. Vous pouvez prendre place parmi vos collègues.

**8) Election d'un-e nouveau-elle président-e pour la Commission espaces verts, culture et sports en remplacement de Monsieur JOUAI, démissionnaire**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce qu'il y a une proposition... un groupe à une proposition pour la présidence ? Madame GIROUD.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Je me propose pour le remplacement de Monsieur JOUAI à la Commission des espaces verts, culture et sport.

**La Présidente (Ve) :** Merci. Comment on faisait d'habitude quand c'était un peu tacite ? Est-ce qu'il y a une autre proposition ? [Silence.] Non... je propose d'élire Madame GIROUD par applaudissement. Merci beaucoup.

**9) Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal du centre de voirie (CIV), en remplacement de Madame DELEVAUX, démissionnaire**

**La Présidente (Ve) :** Madame GIROUD je vous donne la parole.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci. Je propose de nommer Monsieur Sylvain HALDI en remplacement de Madame DELEVAUX.

**La Présidente (Ve) :** Merci. Est-ce qu'il y a une autre proposition ? Monsieur MOSCHELLA. Madame GIROUD, est-ce que vous pouvez enlever votre micro. Merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Oui, le groupe ECHO 'Verts Libéraux propose notre très cher collègue Sven RITTER en remplacement de Madame DELEVAUX.

**La Présidente (Ve) :** Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Donc en remplacement de Madame DELEVAUX, deux candidatures : Monsieur HALDI proposé par les Verts et Monsieur RITTER proposé par Echo'Verts Libéraux.

Je vous propose les personnes qui votent pour Monsieur HALDI appuient sur le + et les personnes qui votent pour Monsieur RITTER sur le... Allez-y éclairez moi. Ah c'est aux bulletins secrets... oh zut...

**Mme la Maire :** Formellement c'est une élection et les élections ont une procédure aux bulletins secrets qui est l'occasion pour moi de rappeler, mais je l'ai déjà fait au bureau mais en fait j'aurais dû le faire aussi ici.

C'est que le nouveau règlement est entré en vigueur, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, donc selon le nouveau règlement nous avons pu nous sortir de ces élections lorsque c'est tacite mais lorsque ce n'est pas tacite, il faut distribuer les petits bulletins, nommer deux scrutateurs et faire passer l'urne.

**La Présidente (Ve) :** Alors qui est d'accord de prendre le rôle de scrutateur ?  
Merci Monsieur AMBORD, merci Madame VESELI. Ah pas les verts... Monsieur PRAT.

Les deux scrutateurs qui sont nommés sont Messieurs AMBORD et PRAT.

**24 bulletins distribués**

**23 bulletins rentrés**

**1 bulletin nul**

**0 bulletin blanc**

**13 bulletins en faveur de Monsieur HALDI**

**10 bulletins en faveur de Monsieur RITTER**

Nous avons les résultats. On peut reprendre nos places. Donc sur les 24 bulletins distribués, il y en a 23 qui ont été rentrés. Merci beaucoup. 1 bulletin nul, 0 blanc. Majorité à Monsieur HALDI avec 13 bulletins contre 10 pour Monsieur RITTER.

Voilà, donc Monsieur HALDI est élu comme délégué du Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal du centre de voirie (CIV),

**Monsieur Sylvain HALDI est élu à la majorité des présents.**

[Applaudissements.]

*Une erreur est survenue lors de la distribution des bulletins secrets. Le vote est refait.*

**La Présidente (Ve) :** J'ai une mauvaise nouvelle. Lors du vote pour le CIV, il y a eu un vice dans les bulletins, il y a eu 24 bulletins distribués alors que nous sommes 23.

Donc il va falloir qu'on revote. Il y a eu 24 bulletins dépouillés, donc on va devoir revoter. Je vous propose... oui ? Madame KAST.

**Mme la Maire :** Alors Madame la Présidente, je vous dois un mea culpa. Et je remercie Monsieur le secrétaire général adjoint d'avoir signalé ce couac, parce qu'en fait notre nouveau règlement permettrait s'il n'y a pas au moins 3 oppositions, de faire le vote à main levée.

Mais après ça appartient à votre Conseil municipal. Je pensais que c'était possible que pour les membres du bureau où on a beaucoup de tacites. Mais en fait, non, dès que c'est formulé et j'ai eu le temps de le relire entre-temps, c'est que le vote du Président du Conseil municipal qui doit impérativement avoir lieu à bulletin secret, les autres élections, dit le règlement, les autres élections peuvent avoir lieu à main levée.

Et par ailleurs, l'article suivant précise que sauf si trois membres... enfin un conseiller municipal appuyé par deux autres, donc trois membres du Conseil municipal, s'y opposent, alors à ce moment-là, il a lieu par bulletin secret.

Donc comme ça, on prend tout de suite les bonnes pratiques, puisque de toute manière on doit revoter, autant se poser donc la question aussi la procédure. Et puis de soumettre à notre assemblée la question de savoir si on veut voter par défaut à main levée ou bien si certains demandent le bulletin secret.

Et puis pendant que j'y suis et que j'ai le micro et qu'on fait de la procédure, et bien allons jusqu'au bout du truc. C'est en fait le secrétaire, donc qui est bien allé dépouiller mais qui n'a pas participé à la distribution du bulletin, assisté de deux scrutateurs qui doivent procéder à la distribution des bulletins et au dépouillement.

Je pinaille un peu mais puisqu'on était dessus, voilà.

**La Présidente (Ve) :** Autant le faire bien. Merci. Est-ce que... oui, vous voulez la parole Monsieur MOSCHELLA ?

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Oui, je propose qu'on instaure la coutume quand il y a plusieurs candidats de voter à bulletins secrets de façon générale.

**La Présidente (Ve) :** Alors là, on ne va pas changer le règlement ce soir. Je pense que la question c'est est-ce que ce soir on veut faire bulletin secret ou non ?

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Non oui je sais. Je m'exprime juste de façon générale quand il y a plusieurs candidats. Je trouve que c'est de bon aloi de faire... Non pas de changer le règlement, on a le choix dans le règlement.

**La Présidente (Ve) :** D'accord. C'est une position que vous exprimez sans proposition concrète. C'est une position que vous exprimez.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Oui exact c'est une remarque.

**La Présidente (Ve) :** D'accord. Donc j'imagine que vous êtes pour le bulletin secret ce soir et faut que trois personnes pour que ce soit le cas. Est-ce que quelqu'un...

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Ah non ce soir, non. Enfin je crois que c'est un secret pour personne pour qui j'ai voté de toute façon.

**La Présidente (Ve) :** Donc de manière générale mais pas ce soir. D'accord. Alors du coup est-ce que quelqu'un s'opposerait aux bulletins secrets... au vote à main levée ce soir ? Non. Alors je propose de voter à main levée.

Donc je rappelle, c'était pour l'élection d'un délégué du Conseil municipal au Conseil de groupement intercommunal du centre de voirie CIV. Il y avait deux candidats, Monsieur HALDI proposé par les Verts et Monsieur RITTER proposé par Echo'Verts Libéraux.

Les personnes qui souhaitent voter pour Monsieur HALDI lèvent la main maintenant. Donc je compte 12 personnes pour Monsieur HALDI. On va relever la main encore une fois... ah oui voilà ok super.

Donc les personnes qui votent pour Monsieur HALDI appuient sur le +maintenant, on va le faire en deux temps. Ok je ne pensais pas qu'on en était là mais d'accord.

Donc on vote qu'une fois avec + pour Monsieur HALDI et - pour Monsieur RITTER. Et blanc abstention. Donc + pour Monsieur HALDI, 0 abstention et - pour RITTER. Ok le vote est lancé.

À 12 voix contre 10, Monsieur HALDI est donc élu comme délégué du Conseil municipal au CIV en remplacement de Madame DELEVAUX. Super merci beaucoup.

**Monsieur Sylvain HALDI a été élu par 12 voix contre 10 voix pour Monsieur Sven RITTER. (Applaudissements)**

**10) Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au Comité de pilotage du contrat de quartier Onex cité (COFIL), en remplacement de Monsieur JOUARDI, démissionnaire**

**La Présidente (Ve) :** Si je ne me trompe pas, il y a un siège par groupe politique. Étant donné que c'est une démission Verte, il faut une proposition d'un ou d'une Vertes. Madame GIROUD.

**Mme GIROUD (Ve) :** Alors merci. Alors je propose Madame Cora BEAUSOLEIL.

**La Présidente (Ve) :** Merci, Madame GIROUD. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Non. Je vous propose... voilà (applaudissements)

**Madame Cora BEAUSOLEIL est élue à l'unanimité des présents (21 oui).**

**11) Eclairage public – Amélioration et entretien du réseau d'éclairage public – Crédit de Fr. 178'000.00 (projet de délibération 2369)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je vous propose d'écouter Madame YUNUS EBENER pour ce projet.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Donc concernant l'éclairage public, j'aimerais juste vous faire un petit rappel. Donc la Ville d'Onex a un contrat avec les SIG pour entretenir nos 820 luminaires et cela depuis 1970.

En 2019, durant l'ancienne législature, vous avez, certains d'entre vous, ont voté un crédit d'étude de Fr. 33'000.00 et l'idée c'était de permettre aux SIG de faire un état des lieux, un audit, afin d'analyser notre éclairage et essayer de voir comment est-ce qu'on peut mettre en place des éclairages moins énergivores.

Le Conseil administratif de la nouvelle législature a souhaité aller plus loin encore que ce que proposaient les SIG et de proposer un plan lumière comme cela s'est fait dans d'autres communes, typiquement Vernier, Carouge et il me semble que Ville de Genève se penche aussi là-dessus.

Donc l'idée du plan lumière, c'est finalement de diminuer l'éclairage public, voire même de l'éteindre à certaines heures de la journée... de la nuit pardon, mais sans pour autant inquiéter la population.

Et tout ça, ce sont des démarches. C'est un bureau qui peut nous donner des solutions ou des propositions, mais aussi de définir différentes intensités lumineuses. Pour cela nous allons vous demander un crédit d'étude complémentaire et on va venir sur le sujet plus tard durant l'année. Mais je souhaitais déjà vous en parler.

Maintenant, concernant ce projet de délibération, donc voilà ce sont les SIG qui s'occupent de tout cet entretien et ils nous ont demandé de faire des travaux d'urgence, par exemple il y a comme l'exprime bien ce projet de délibération, il y a 27 candélabres qui doivent être remplacés dans l'année parce qu'ils sont au stade numéro 2 de... où ça ne va pas.

Et en fait, il faut changer principalement les mâts qui sont abîmés. Et en fait les mâts sont abîmés principalement à la partie qui est en contact avec le sol parce qu'ils sont... il y a... ils sont rongés par le bas, une espèce de corrosion. Et cette corrosion elle est due à l'humidité mais aussi à l'urine des chiens.

Après au stade numéro 3, il y a 4 candélabres qu'il faut changer et là il y a des explications sur le sujet.

Maintenant, on vous demande aussi un crédit pour les platines. On doit changer 20 platines pour des causes d'usure. Tous ces changements qui sont demandés c'est à chaque fois dû à l'usure. Il n'y a pas de casses.

Et en fait, les platines gèrent le fonctionnement de l'éclairage et je sais... peut-être certains d'entre vous ont remarqués parfois les SIG font des tests durant la journée et ça se fait grâce à ces platines qui... c'est une petite boîte qui se trouve à environ un mètre du sol.

Dans ce projet de délibération, on vous parle aussi du pont du Centenaire. Actuellement, il y a des câbles aériens et à chaque fois que l'on peut, et bien on enterre les câbles aériens

qui amènent le courant aux candélabres parce que c'est beaucoup plus sécurisant pour notre population.

La dernière fois que l'on a fait ça, c'est au chemin Verjus et de tête, dans la cité il nous en reste plus. Maintenant, il y en a encore un certain nombre dans la zone villa mais dès qu'on peut apporter des... enfin dès qu'on peut enterrer et que cela s'y prête, on fait le nécessaire. Merci pour votre attention.

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie Madame YUNUS EBENER. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole pour alimenter le débat ? Monsieur MOSCHELLA.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Alors effectivement, Madame YUNUS EBENER, vous avez répondu à l'avance à la question que nous allions poser. On voulait, effectivement, aller dans le sens du plan lumière.

On aimerait savoir si c'est possible que le Conseil municipal soit intégré aux réflexions au travers de commissions et participe à l'élaboration du projet ?

Et par rapport aux rénovations, on va les voter évidemment.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui, tout à fait. Au moment où je viendrais avec un projet de délibération avec le service on a réfléchi, on s'est donné une date. On s'est dit certainement qu'ils arriveraient à faire une proposition d'ici la fin de l'année 2022 mais au cas où ça sera 2023.

Bien évidemment, je viendrais avec un projet de délibération. On pourra aller en commission en discuter avec plaisir.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Juste une petite question pour ma gouverne, vous avez parlé qu'il n'y avait pas de choses qui avaient été accidentées alors que je vois dans la page 3 stade 3 avenue du Bois-De-La-Chapelle, école d'Onex Parc, candélabres accidentés à remplacer.

Ma question est de savoir quand il y a un accident, est-ce qu'il y a une assurance ? La commune a une assurance ? Est-ce qu'elle dépose plainte s'il y a un accident pour trouver le responsable de l'accident ?

Enfin savoir comment ça se passe parce que quand il y a des dégâts comme ça qui sont... alors quand c'est l'usure j'entends bien, mais quand c'est un accident, il y a peut-être un responsable qui devrait en subir les conséquences. Voilà, merci.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Madame la Présidente. Pour ce projet de délibération, vu l'urgence et la nécessité d'entretenir ce réseau des SIG, le parti Socialiste propose de voter sur le siège. Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Comme mentionné dans l'exposé des motifs, les Services industriels assurent l'entretien du réseau d'éclairage public qui appartient à la Ville d'Onex.

Ce crédit d'investissement fait suite au crédit d'étude approuvé par le Conseil municipal le 10 décembre 2019. Les travaux à réaliser sont parfaitement décrits. Donc le groupe MCG votera ce projet sur le siège. Merci Madame la Présidente.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Je crois que votre micro à un problème. Peut-être vous pouvez prendre celui... il suffit de mettre la carte... tu prends ta carte... Voilà.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Alors le groupe des Verts va voter sur le siège favorablement pour les raisons énoncées par mes collègues. Voilà, merci.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Nous nous sommes coordonnées avec Maryam et c'est moi qui vais vous faire la réponse concernant les problèmes d'accidents.

Alors ce n'est pas une réponse spécialement liée aux luminaires, c'est une réponse par rapport à tout ce qui est du mobilier. Alors oui lorsqu'on a une probabilité forte d'identification du contrevenant, c'est-à-dire lorsqu'il y a des témoins de l'accident ou lorsque la voiture ne peut pas démarrer, la voiture est accidentée contre le mobilier et ne peut plus démarrer et puis qu'il y a de toute manière une intervention de la police, bien sûr on fait marcher les assurances et puis on demande au responsable de faire marcher sa RC et de réparer les dégâts.

Par contre c'est vrai que lorsqu'on a aucune idée, honnêtement on ne fait pas la démarche, parce que lorsque vous retrouvez au petit matin, un candélabre couché ou ça peut être des fois un banc.

Moi je me rappelle une fois il y a eu le banc dans le village là qui avait été déchaussé complètement et puis que vous avez aucune idée de ce qu'il s'est passé, franchement ce n'est pas la peine de faire des démarches, ça fait juste du travail et ça va déboucher sur rien.

Donc voilà, c'est vraiment en fonction des situations. Mais bien sûr que lorsqu'on peut identifier les contrevenants et c'est notamment le cas avec les vidéos par rapport aussi aux dommages des autres véhicules. Je vous rappelle que les vidéos sur les parkings sont surtout là pour justement gérer le parking et ces problèmes-là par exemple.

On peut regarder pour retrouver l'accidenteur... enfin la personne qui a commis l'accident, ce n'est pas toujours de la mauvaise volonté, des fois c'est vraiment une erreur véritablement involontaire et malheureuse. Et on lui demande de faire marcher son assurance, tout à fait.

**M. RITTER (EVL) :** Ah pardon, je n'ai pas entendu que vous aviez dit mon nom. En complément, donc à ce que dit Monsieur MOSCHELLA, j'aimerais bien savoir si... ça serait bien plutôt si on pouvait étudier, s'il était possible d'éteindre la lumière de minuit

à 5 heures du matin, comme le font certaines communes précurseuses comme Archamps ou des communes jurassiennes. Je vous remercie.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui, tout cela va être étudié dans le plan lumière et on est un certain nombre de communes à s'interroger aussi par rapport à ce qui va nous arriver cet hiver et certainement que nous allons discuter au sein de l'association des communes genevoises pour voir comment on s'organise et puis pas que chaque commune éventuellement fasse sa petite affaire chez soi mais voilà.

C'est pas... pour l'instant, il n'y a pas du tout eu de discussion, mais ce sont des réflexions qui sont menées au sein de l'ACG voir comment on peut se coordonner avec les SIG, puis après pour nous, pour notre commune, et bien évidemment que ces questions d'éclairages et de les éteindre, où est-ce qu'on les éteint, à quelle heure est-ce qu'on les éteint, quels sont ceux qu'on va baisser au niveau de l'intensité lumineuse, les couleurs que l'on va choisir, tout ça sera dans le cadre du plan lumière.

**La Présidente (Ve) :** Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, on va pouvoir voter sur le projet de délibération, donc que je relis. [Lecture].

Donc comme d'habitude, les personnes en faveur appuient sur le +, qui s'abstiennent au milieu et qui refusent sur le -. Le vote est lancé.

Avec 22 oui, 0 abstention et 0 non, le crédit est accepté à l'unanimité.

### **Le projet de délibération 2369 est approuvé à l'unanimité des présents (22 votants)**

#### **Délibération 2369 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu le contrat avec les Services industriels de Genève pour l'entretien et la maintenance de notre réseau d'éclairage public*

*Vu la délibération 1915 "Optimisation de l'éclairage public et de l'éclairage des stades" du 16 novembre 2010*

*Vu la délibération 2191 "Éclairage public - remplacements de candélabres - crédit de fonctionnement supplémentaire" du 20 juin 2017*

*Vu la délibération 2244 "Éclairage public - amélioration et entretien du réseau d'éclairage public" du 13 novembre 2018*

*Vu la motion M/341 "Limitons la pollution lumineuse à Onex" du 8 octobre 2019*

*Vu la délibération 2279 "Étude d'optimisation environnementale des installations d'éclairage public" du 10 décembre 2019*

*Vu la nécessité de remplacer plusieurs candélabres*

*Vu la modification d'un éclairage suite à un défaut de câble*

*Vu les autres réparations nécessaires*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 22 oui sur 23 conseillers municipaux présents*

- 1. De réaliser l'amélioration et l'entretien du réseau d'éclairage public*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 178'000.00 destiné à ces travaux*
- 3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 178'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

\* \* \*

**12) PLQ N°29'796 – Cession gratuite de la parcelle N° 2575 – Annule et remplace la délibération 2360 du 5 avril 2022 (projet de délibération 2370)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je laisse le Conseil administratif nous présenter le projet.

**Mme la Maire :** C'est bon, c'est bon. Merci, Madame la Présidente. Alors s'agissant d'une petite modification formelle. Le Conseil administratif a décidé de me confier la tâche de vous expliquer. Mais pour être tout à fait honnête, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui est dans l'exposé des motifs.

Donc quant aux fonds, ça ne change absolument rien à ce que vous avez voté le 5 avril. Malheureusement dans cette délibération, il y avait une coquille qui nous a échappé, c'est-à-dire que la parcelle était intégrée dans le patrimoine financier et s'agissant d'une parcelle qui est dévolue à être domaine public, évidemment c'est au patrimoine administratif qu'il y a lieu de l'intégrer.

Nous avons discuté avec le Service des affaires communales qui supervise et qui approuve les délibérations, lui demandant si on ne pouvait pas juste corriger, mais le Service des

affaires communales nous a véritablement dit non ça serait mieux que vous passiez par un annule et remplace, donc voici l'annule et remplace.

C'est exactement la même délibération et puis exactement le même but sauf qu'au lieu d'incorporer cette parcelle au sein du patrimoine financier, elle incorpore au sein du patrimoine administratif.

Et d'ailleurs, ceci conduira, Madame la Présidente, à participer au vote puisque c'est une délibération à la majorité qualifiée, sauf erreur de ma part. Je crois que c'est ce que vous avez aussi sur vos documents.

Très bien. Merci et je reste à votre disposition si vous avez des questions de forme et si vous avez des questions de fond, Maryam YUNUS EBENER reste à votre disposition. Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Nous devons revoter ce projet de délibération en raison d'une erreur de plume. Après renseignements, on m'a expliqué qu'en effet, les parcelles formant les routes communales appartiennent au domaine public communal et font partie du patrimoine administratif et non financier.

Comme personne a remarqué cette erreur, j'en conclus que comme pour moi, cette subtilité n'est pas très claire pour nombre d'entre nous. Donc Madame KAST, pourriez-vous nous expliquer la différence entre le patrimoine financier et administratif ?

**M. CUENOUD (S) :** Merci, Madame la Présidente. Donc le groupe Socialiste a décidé qui s'agissait d'une question de formulation d'approuver cette délibération.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Alors oui Monsieur AMBORD, volontiers. Donc en gros, le patrimoine administratif est toutes les possessions de la commune qui servent le service public, en fait, qui sont utiles au service public.

Donc typiquement, si une route est du domaine public et bien elle fait partie du patrimoine administratif puisque c'est justement quelque chose qu'on ne peut pas privatiser, elle a une fonction de route, c'est une voie de communication que n'importe qui peut utiliser.

Donc ce n'est pas un bien dont on dispose comme on veut, c'est un bien qui sert la circulation et donc qui est du domaine administratif.

À l'opposé, un patrimoine financier c'est, et on en a quelques-unes, une copropriété qu'on aurait achetée pour maîtriser un PLQ en développement. Et là, ça ne va pas être une fonction de service public, en tout cas pas immédiatement, puisque tant que c'est une propriété dans lesquelles des gens habitent et paient un loyer pour habiter, et bien finalement ce n'est pas un bien public.

C'est un bien qui appartient à la commune mais qui n'est pas public, au sens où on ne peut pas, nous en tant que simples citoyens, de revendiquer d'occuper le jardin. Si un locataire loue le jardin, et bien il en a l'usage privatif et donc ça ce sont des biens qui sont incorporés au patrimoine financier.

Voilà en gros la distinction entre ces deux types de biens. Donc la Mairie, évidemment, est un bâtiment qui appartient au patrimoine administratif. Si un jour, on décide de déplacer la

Mairie dans un autre endroit et que met cette belle maison en rénovation et en location, peut être et bien à ce moment-là, elle pourra repasser dans le patrimoine financier.

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie Madame KAST. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles demandées ? Si ce n'est pas le cas, je propose qu'on passe au vote. Je lis les invites. (Lecture). Madame GIROUD ?

**Mme GIROUD (Ve) :** C'était juste pour dire que nous le groupe des Verts, on allait accepter le annule et remplace.

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie. Je lance le vote. Avec 23 oui, le projet est accepté à l'unanimité.

**Le projet de délibération 2370 est approuvé à l'unanimité des présents (23 votants)  
La Présidente ayant voté.**

**Délibération 2370 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu le PLQ N° 29'796, adopté par le Conseil d'État le 26 février 2014*

*Vu la délibération 2238 ouvrant un crédit de Fr. 85'000.00 destiné à l'étude pour l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ N° 29'796*

*Vu la délibération 2360 du 5 avril 2022, acceptée par le Conseil municipal à la majorité qualifiée par 24 oui*

*Vu la parcelle N° 2575 aux abords du Vieux-Chemin-d'Onex*

*Vu les négociations menées entre la Ville d'Onex et le promoteur du bâtiment A*

*Vu l'intérêt pour la Ville d'Onex de pouvoir bénéficier d'un élargissement du Vieux-Chemin-d'Onex*

*Vu le projet d'acte rédigé par M<sup>r</sup> WICHT, notaire*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettres j et k*

*Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité qualifiée*

*par 23 oui sur 23 conseillers municipaux présents*

1. *D'annuler la délibération 2360 « PLQ N° 29'796 - Cession gratuite de la parcelle 2575 » du 5 avril 2022*
2. *D'accepter la cession gratuite par la société Pré-Longet SA de la parcelle N° 2575 de 157 m<sup>2</sup> au domaine public communal, selon le projet d'acte notarié établi le 5 octobre 2021 par M<sup>r</sup> WICHT*
3. *D'incorporer cette parcelle au patrimoine administratif*
4. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires »*

\* \* \*

**13) Réseau d'évacuation des eaux – Travaux de réfection - Crédit cadre de Fr. 200'000.00 pour 2022 – 2023 (projet de délibération 2371)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne. Je laisse la parole aux conseillères administratives, Madame YUNUS EBENER.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Alors voilà, je viens toujours avec mes projets de délibération concernant les réseaux.

Donc, comme toutes les communes, nous sommes propriétaires de nos réseaux et nous devons les entretenir, faire des travaux pour éviter que ces canalisations se bouchent parce que si les canalisations du réseau secondaire dont nous sommes propriétaires et que l'on doit entretenir se bouchent bah c'est très embêtant pour les canalisations privées qui arrivent chez nous. Puis après nous on doit aller sur les canalisations de l'État.

Donc, les SIG toujours les mêmes, nos mandataires, ont cartographié les zones où il faut faire ces travaux. Et donc nous devons mener un certain nombre d'actions pour réhabiliter de manière parfois urgente et immédiate à court terme, on a entre 6 à 12 mois.

Et c'est pour cela que je vous demande de voter un crédit cadre parce que cela nous permet de poursuivre et de maintenir notre réseau en bon état et éviter de laisser les choses se dégrader trop longtemps. Cela évite de faire des investissements trop importants par la suite.

Si nous demandons un crédit cadre, c'est parce que cela nous permet d'avoir... d'éviter finalement de faire un projet de délibération pour chaque réseau. Mais là, on a l'avantage et le temps de s'organiser. Le service peut s'organiser pour faire ces différents travaux.

Nous n'avons pas mis cela dans le budget de fonctionnement parce que c'était... ça vous donnait plus de lisibilité pour vous. Et vous étiez au courant de ces travaux. Mais cela permet aussi au service de planifier ces travaux.

Et comme c'est évoqué dans ce projet de délibération, ces travaux seront remboursés par le FIA, le Fond intercommunal d'assainissement. Merci.

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie. J'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur AMBORD.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Comme toutes infrastructures communales, même si elle est invisible, elle doit être régulièrement entretenue.

L'exposé des motifs décrit complètement les travaux à réaliser, dont certains sont urgents. Donc nous allons voter ce projet sur le siège. Merci Madame la Présidente.

**M. VESELI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Nous allons également voter favorablement sur le siège.

**M. GAUTHIER (S) :** Merci, Madame la Présidente. L'entretien du réseau des canalisations publiques ne saurait être remis en question, ce d'autant plus que la mesure est financée via un crédit du FIA.

Le groupe Socialiste votera oui sur le siège à cette délibération.

**La Présidente (Ve) :** Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole demandées ? Si ce n'est pas le cas, on peut passer au vote. J'invite le premier secrétaire à lire les invites. [Lecture]. Merci beaucoup. Et je lance le vote.

Avec 22 oui, le projet de délibération est accepté à l'unanimité.

**Le projet de délibération 2371 est approuvé à l'unanimité des présents (22 votants)**

**Délibération 2371 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1*

*Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5*

*Vu le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013*

*Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et les rapports reçus*

*Vu le mauvais état général constaté sur des sites spécifiques du réseau lors des visites programmées par les SIG*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983, article 30, alinéa 1, lettres e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 22 oui sur 23 conseillers municipaux présents*

1. *De procéder aux travaux de réfection du réseau d'évacuation des eaux sur la base des recommandations d'intervention sur les réseaux d'assainissement indiquées dans les rapports de suivi des SIG*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 200'000.00, dont à déduire la TVA récupérable au titre le d'impôt préalable de Fr. 14'245.00, destiné à ces travaux*
3. *De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *De prendre acte que ce crédit sera financé par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique n°7206.6322*
5. *De prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°2. »*

\* \* \*

**14) Chaussées et trottoirs - Travaux de réfection - Crédit cadre de Fr. 280'000.00 pour 2022 - 2023 (projet de délibération 2372)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je laisse la parole au Conseil administratif, Madame YUNUS EBENER.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Donc voilà, nous continuons avec nos travaux. Et là, il s'agit des travaux de réfection de nos chaussées.

Donc depuis maintenant une bonne dizaine d'années, nous avons fait des travaux de réfection, une fois en 2011, une fois en 2016, un certain nombre de chemins et de routes. Et le service a prévu d'autres tronçons où il y a un certain nombre d'usures et une dégradation de l'état de nos chaussées.

Donc là nous vous demandons un crédit pour financer les travaux de rénovation de nos routes et l'idée c'est d'intervenir le plus rapidement possible pour la sécurité de notre population.

Alors l'idée c'est de faire... l'idée de ce crédit cadre c'est de faire des travaux de moyenne importance, parce que les travaux urgents où il faut très très rapidement remplir un trou, et bien ça on demande à la voirie de s'en occuper même si ça ne dure pas très longtemps, au moins on sort de la situation d'urgence.

Tandis que là, c'est des... parfois des zones qui sont en très mauvais état et si on demande ce crédit-là c'est pour mettre en place un enrobé qui tiendra le temps où on pourra refaire vraiment toute la route.

Le service a parcouru les chaussées onésiennes et on se rend compte que la vitesse de dégradation elle est bien plus rapide que la vitesse de rénovation. Donc c'est pour ça qu'on demande ce crédit cadre. Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Comme pour le projet précédent, l'exposé des motifs décrit bien les travaux à réaliser. Le MCG donc votera ce projet sur le siège et remercions le service administratif pour l'exhaustivité et la qualité des documents qui nous sont remis. Merci bien Madame la Présidente.

**M. D'ARCANGELO FRANCO (S) :** Merci, Madame la Présidente. L'exposé des motifs décrit bien le projet, oui, mais j'ai quand même un problème en fait dans le sens où il me semble que ça serait pas mal d'aller en commission à mon avis pour pouvoir réfléchir et repenser aussi dans une manière plus globale de la question des routes.

C'est-à-dire que là on est en train de rénover une route en se disant, bah on rénove et voilà on verra comment ça va aller plus tard. Mais est-ce que là on n'est pas en train peut-être de mettre de l'argent dans la rénovation, etc. alors qu'on pourrait repenser différemment peut-être notre système urbain et nos différentes routes.

Donc c'est pour ça que moi j'aimerais bien qu'on aille en commission pour en discuter et voilà. Donc le parti Socialiste demande le renvoi en commission. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Donc notre groupe Echo'Verts Libéraux, nous allons voter ce projet de délibération sur le siège. Par contre, nous serons attentifs que si des places de parking seraient éventuellement supprimées pour qu'elles soient remplacées dans un rayon de 500 mètres comme le prévoit la loi d'application de la législation fédérale de la circulation routière H105 article 7b. Merci de votre attention.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Le PLR votera également ce projet sur le... de délibération sur le siège. Il se réjouit néanmoins de parler en commission des études de coordination décrites dans le premier chapitre plus haut, concernant la suite qui sera donné sur les mobilités. Merci.

**La Présidente (Ve) :** Ah je m'excuse. Donc il y a un renvoi... une demande de renvoi en commission. Donc on s'exprime dessus.

**Mme YUNUS EBENER :** Mais si mais je peux m'exprimer sur la demande de renvoi en commission. Ah d'accord.

**La Présidente (Ve) :** Oui il me semble qu'ils se sont exprimés... ils ont dit qu'ils votaient sur le siège du coup.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui alors, je souhaite m'exprimer concernant la demande de renvoi en commission. Donc vous souhaitez que l'on discute sur les travaux en commission pour avoir une vision sur les travaux des trottoirs et des chaussées, c'est bien ça ?

Alors, nous remarquons que nos chaussées sont en mauvais état et ça se fait à trois niveaux. Alors le premier stade, c'est vraiment le stade d'urgence où on ne passe pas forcément devant le Conseil municipal parce qu'on arrive avec les crédits de fonctionnement de la voirie d'agir en urgence sur les trottoirs parce que... ou alors sur la route parce que c'est vraiment dangereux et on remplit les trous et en un hiver c'est abîmé.

Maintenant le deuxième stade, c'est celui que je défends, que le Conseil administratif défend ce soir. Celui-ci, l'idée c'est de voter ce crédit cadre, de faire des travaux parce que justement on va dans le sens que vous proposez. C'est finalement de faire vraiment des projets à plus long terme et de réfléchir comment est-ce qu'on va améliorer la situation et on va faire un planning bien précis.

D'ailleurs le service jusqu'à maintenant, il a étudié 75% du territoire pour justement planifier ces travaux-là. Donc il lui reste encore très peu à étudier et on pourra venir avec un crédit un peu plus important et à ce moment-là, ça vaudra vraiment la peine d'aller en commission pour vous présenter de manière plus approfondie la situation en disant voilà l'état des lieux de nos routes à Onex, voilà ce qu'on a envie de se projeter dans 10 ans et comment est-ce qu'on peut améliorer la situation.

Maintenant si vous voulez aller en commission pour le moyen terme, ça va... vous n'allez pas forcément apprendre beaucoup plus que ce que je vous raconte. Mais par contre, vous allez rencontrer notre ingénieur civil qui est très doué sur la question et ça sera aussi sympathique de passer une soirée en sa compagnie.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Comme je l'ai dit déjà tout à l'heure, les motifs décrivent parfaitement les travaux à réaliser. Même si le montant il est important, on ne va rien apprendre de plus en commission. Donc je voterai non pour le renvoi en commission. Merci Madame la Présidente.

**M. D'ARCANGELO FRANCO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Alors, les questions effectivement qu'on vous soulevait elles sont intéressantes. Maintenant, moi je me demande aussi à quel moment Fr. 280'000.00 on ne peut pas aussi essayer de négocier ça et voir s'il n'y a pas moyen peut être d'en garder une certaine partie pour des travaux futurs qui pourront justement servir dans la fin.

Parce que quant à certaines routes, on peut aussi se poser la question, est-ce qu'il y a certaines routes qu'on a moins besoin d'aller changer et peut être qu'on peut aussi revoir à la baisse ce chiffre.

C'est une question. Maintenant, c'est pour ça que ces questions-là j'aimerais les aborder en commission. Parce que peut-être ce n'est pas le cas, peut-être que c'est le cas. Et si on peut les aborder lors d'une commission, tant mieux sinon tant pis. Merci.

**Mme la Maire :** Oui peut-être juste pour préciser le niveau financier dans lequel on se trouve. Comme Maryam vous l'a expliqué, lorsqu'on doit faire des petites interventions, boucher un trou ou comme ça, on fait ça sur le budget de fonctionnement courant. On n'ouvre pas... on ne vient pas devant vous vous demandez. On a prévu des sous au budget pour ces petites interventions.

Lorsqu'on refait une route et qu'on revoit le concept véritablement de circulation, ce que vous avez envie d'étudier, là on ne va pas vous demander un crédit cadre. On va vous présenter un projet avec des plans, en vous disant voilà pourquoi les ingénieurs proposent de faire la circulation comme ça et comme ça. Et vous allez voter ce projet-là et rien que ce projet-là.

Et après bah il y aura peut-être des oppositions, peut-être qu'il ne passera pas la rampe car vous ne serez pas convaincus par le chemin de circulation, peut-être qu'il y a un groupe qui va lancer le référendum. Mais ça sera ce projet-là.

Là, ce qu'on vous demande, c'est quelque chose d'entre deux. C'est ce qu'on a essayé de vous expliquer. En fait, on a un certain nombre d'interventions à faire sur les routes qui ne remettent pas en cause le schéma de circulation.

Donc le but de ce crédit n'est pas de réfléchir là, mais d'avoir un volant financier pour faire des réparations qu'on ne peut pas faire au budget de fonctionnement. Ce sont des réparations de taille moyenne.

Typiquement, si vous avez un trou, et puis que vous faites juste ce qu'on appelle de l'enrobé froid, je ne suis pas une Socialiste mais depuis le temps qu'ils m'en parlent, j'ai à peu près compris de quoi il retourne, donc c'est un peu du goudron qu'on vient, qu'on pose, qu'on tasse. Ça tient une saison. Un hiver et c'est fini le trou il est de retour. Donc l'année d'après on refait.

Ça c'est sur le budget de fonctionnement, vous ne le voyez pas si ce n'est peut-être on vous en parle au moment du vote du budget.

Là ce qu'on veut pouvoir faire, c'est que quand une route sur un tronçon de quelques dizaines de mètres, il y a trois trous qu'on bouche depuis trois ans à l'enrobé froid et que trois ans on remet de l'enrobé froid qui pète au bout de la saison et qu'on remet l'année d'après, on puisse faire une intervention sur ces quelques dizaines de mètres qui est plus conséquente en termes financiers, qui va permettre de pas du tout revoir le schéma de circulation, il ne s'agit pas du tout de ça, mais de faire une réparation qui ne va pas tenir une saison seulement mais qui va tenir quelques années.

Et c'est le but de ce crédit cadre, c'est de donner le volant de manœuvre au service de la commune, de pouvoir mandater des entreprises parce que ça c'est généralement des choses qu'on ne fait pas à l'interne pour refaire quelques mètres de route à un endroit où elle est particulièrement abîmée.

Vous savez il y a des endroits où elle se déforme aussi devant la Coop, c'est un endroit, moi je trouve que c'est un peu mieux depuis qu'on a refait mais il y avait une bosse qui était absolument monumentale et qui avait fait les frayeurs des deux roues pendant des générations.

Pour ce genre de travaux-là, on a besoin d'une entreprise qui fait sur plusieurs mètres, une réparation, ça reste des réparations, mais ce sont des réparations durables contrairement au bletz comme dirait ma maman à l'enrobé froid.

Et c'est pour ça qu'on vous demande ce crédit. C'est un crédit d'investissement comme vous pouvez le voir cadre, il ne va pas être dépensé en une année. Il ne va pas être dépensé en 6 mois. Il va être dépensé lorsqu'on voit et qu'on a le temps de pouvoir mandater une entreprise pour faire ces réparations sur quelques mètres.

Et si on se rend compte que de toute manière, on doit faire les routes de manière plus durable, bah on ne le dépensera pas. Ce n'est vraiment pas un programme de travaux, c'est un volant de manœuvre pour faire des travaux qu'on ne peut pas intégrer au sein du budget de fonctionnement et qu'on ne peut pas faire à l'interne.

Voilà, c'est pour ça que Maryam ne pourra pas vous expliquer plus que ça en commission. Il ne s'agit pas de revoir les schémas de circulation, il ne s'agit pas de revoir la logique routière. Ce travail-là il peut être fait, d'ailleurs il serait fait plutôt par le service... enfin l'ingénieur civil participerait certainement mais il serait fait plutôt par l'équipe des urbanismes qui concevrait plutôt les questions justement de flux de circulation et comme ça.

Ça serait fait sûrement avec un mandataire qui pourrait compter les flux et autres. Ce sont des choses qui sont à l'étude en général, la vitesse aussi sur les routes. Là il ne s'agit pas de ça. Il s'agit de faire simplement des réparations du schéma existant mais des réparations un peu plus durables que boucher un trou à l'enrobé froid qui va se recréer au printemps suivant.

Voilà. Alors ce n'est peut-être pas ce que vous vous imaginiez mais en fait c'est simplement ça. En commission on ne va rien vous dire de plus.

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie. Je vous rappelle qu'après un renvoi en commission, c'est une prise de parole par groupe. Étant donné que je n'avais pas... étant donné que je n'avais pas annoncé le renvoi en commission quand le PLR a pris la parole la dernière fois, je vous laisse une prise de parole après l'annonce formelle du renvoi en commission. Monsieur PASQUIER.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. J'aimerais appuyer les propos de mon collègue Luc ABBE DECARROUX sur le fait qu'il ne soit pas nécessaire de renvoyer ce projet en commission.

Mais je dois dire que là après les propos de Madame Carole-Anne KAST, elle m'a encore plus convaincu qu'il fallait voter ce soir sur le siège et d'autant plus que si vous relisez l'exposé des motifs, si vous me permettez de citer.

« Cette demande de crédit cadre a pour objectif de financer les travaux de réfection présentant d'importantes dégradations sur le réseau routier, ces dernières nécessitent

une intervention immédiate afin d'assurer provisoirement la sécurité et le bon fonctionnement des routes en attendant les résultats des études des routes précitées. »

Donc on a bien compris qu'il s'agit-là d'une notion d'urgence. Je pense effectivement à celles et ceux qui sont en deux roues, je pense aux personnes âgées, je pense également au fait que maintenant on arrive dans une période où les jours se raccourcissent, donc il est important que le Conseil administratif dispose rapidement d'un crédit cadre pour pouvoir intervenir urgemment où cela est nécessaire.

Donc je vous répète, le groupe PLR est prêt à voter sur le siège et ne votera donc pas la proposition du parti Socialiste de renvoyer ceci en commission. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Moi je souhaiterais répondre à la question qui m'a été posée par Monsieur D'ARCANGELO FRANCO. Donc vous souhaitez aller en commission pour voir si on pourrait faire des économies et si c'était vraiment nécessaire de faire toutes les routes.

Ça c'est quelque chose qui a déjà été réfléchi par le service. Je peux vous donner un exemple. Si vous allez sur le chemin de la Genevrière, c'est un chemin qui est assez abîmé et en fait, typiquement, ce chemin-là on n'a pas l'intention de le refaire parce qu'il n'est pas forcément beaucoup utilisé et les gens ne sont pas forcément en danger.

Donc voilà, ça c'est... cette préoccupation que vous avez et la raison pour laquelle vous souhaitez aller en commission, c'est quelque chose qui a déjà été réfléchi par le service et l'idée de ces Fr. 280'000.00 c'est... voilà on imagine Fr. 140'000.00 une année et Fr. 140'000.00 une autre année, c'est sur deux ans donc... voilà je remercie les groupes qui font confiance. Merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Après réflexion, je pense que je voterais contre le renvoi en commission. J'espère néanmoins que dans le projet il y aura des marquages au sol pour une meilleure visibilité des cyclistes et des piétons. Et puis qu'il y aura un nouvel aménagement. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui alors, concernant cette question, ce n'est pas la même chose, donc il n'y a pas là... c'est... on est sur des travaux sur les chaussées. L'idée de dessiner des bandes cyclables ou des pictogrammes pour les cyclistes, ça se fait dans un autre contexte.

Et pour ça, on a le plan de mobilité douce et ce plan de mobilité douce, bah c'est quelque chose qu'on met en place au fur et à mesure que l'on fait... que l'on met en place la zone 30 et lorsque l'on met en place la procédure quand on a fini de faire des études et qu'on met en conformité les zones 30 et bien là on réfléchit à ce moment sur le dessin des zones... des bandes cyclables.

C'est dans ce cadre-là. Mais précisément, ce projet de délibération il ne va pas aller... il ne va pas réfléchir sur les bandes cyclables. C'est un autre contexte.

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie. Il n'y a pas de prises de parole demandées supplémentaires, je vous propose de voter sur la demande de renvoi en commission.

Donc à nouveau, + oui pour le renvoi en commission, - non et 0 pour l'abstention. Le vote est lancé.

Avec 10 oui, une abstention et 11 non, la demande de renvoi en commission est refusée.

**Le renvoi en commission du projet de délibération 2372 est refusé par 11 non, 10 oui et une abstention (22 votants)**

Je vous propose maintenant de voter... est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Donc est-ce qu'on peut passer au vote sur le projet en lui-même ? Je laisse mon collègue... ah il y a une prise de parole. Madame KELLER.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. J'attendais sagement que le renvoi en commission soit voté mais c'est quand même beaucoup 4 prises de parole du Conseil administratif sur un renvoi en commission alors que la parole est une personne par groupe limitée à 3 minutes.

C'est quand même beaucoup... bah non ce n'est pas bon. Ce n'est pas bon. Maintenant moi j'ai une question. Une question, Monsieur PASQUIER a parlé d'urgence. Madame YUNUS EBENER a parlé pas d'urgence.

Ma question elle est plutôt de demander si ce crédit de Fr. 280'000.00 est bien inscrit au budget 2022 ? Au budget de cette année. C'est ma question. Merci.

**Mme la Maire :** Madame KELLER, c'est un crédit d'investissement. Donc il n'est évidemment pas marqué au projet de budget de fonctionnement de 2022. Pardon ? Si c'est une enveloppe financière pour faire des réparations, des réparations d'ampleur moyenne.

Les petites réparations, c'est ce que je vous ai expliqué, les petites réparations à l'enrobé froid, ça c'est au budget de fonctionnement. Ça on arrive à faire avec le budget de fonctionnement.

Tous les ans mon Dieu, c'est tous les ans qu'on a ces trous dans la route et qu'on doit entretenir, des fois c'est un trottoir, des fois c'est un rebord, etc. Ça c'est tous les ans, on a un budget au budget de fonctionnement dans le budget de... pour le moment encore de Monsieur Gérald ESCHER donc exploitation côté voirie. On a de quoi faire des petites réparations.

Là on parle... qu'on fait à l'interne, qu'on fait à l'interne avec nos collaborateurs, nos ouvriers, nos maçons qui font ces réparations-là typiques. La plupart du temps on n'a pas besoin de faire appel à une entreprise pour le faire. C'est vraiment des petites choses qu'on peut faire avec nos collaborateurs.

Là ce qui est visé dans ce projet, ce sont des travaux un peu plus importants, qui parfois sont urgents, parfois sont plutôt de la durabilité dans les réparations. C'est-à-dire que peut-être ce n'est pas dangereux mais c'est récurrent donc on se dit plutôt que chaque fois remettre de l'enrobé froid et que ça ne tienne pas de refaire travailler tout le monde, on fait une réparation un peu plus durable.

Des fois ça peut être urgent. Il y a les deux. Très honnêtement, il y a les deux. Et ça permet de résoudre le problème technique de la route et pas les problèmes de circulation et de vision urbaine. Vraiment ils prennent une technique de la route pendant... de manière pour une année ou deux, le temps qu'on puisse voir ce qu'on veut faire de la route peut-être dans un plan de circulation.

Ça on vous demande un crédit d'investissement qui doit donner une enveloppe budgétaire, une enveloppe d'investissement au service qui va pouvoir dépenser au fil de l'eau. Le budget de fonctionnement il est à dépenser pendant l'année donc là s'il reste des sous, je sais pas du tout où ça en est parce que ce n'est pas mon service mais s'il reste des sous et que y'a plus de trous à boucher, et bah cet argent il n'est pas dépensé mais il n'est pas reportable sur l'année suivante.

La différence avec le crédit cadre qu'on vous propose, c'est qu'on propose une enveloppe pour des réparations de moyenne importance qui vont pouvoir s'étaler. Nous, honnêtement, quand on a fait ce projet, quand on en a discuté avec Monsieur SCHWENDIMANN donc le responsable d'ingénieur civil, il a fait son calcul de 5 à 6 interventions par an.

Et là il a prévu sur 3 ans je crois, 3 ou 4 ans il avait dit... 2 ans. Donc il a... voilà ce sont des interventions d'aller Fr. 20'000.00 à Fr. 50'000.00, donc c'est quand même déjà... on doit bloquer la route, on refait un surfacage quand même plus pas profond mais plus long, pas juste le trou. Vous voyez on refait toute la surface sur quelques mètres et puis on pense pouvoir dépenser cette somme sur 2 ans.

Ça sera peut-être 2 et demi, ça sera peut-être 18 mois et puis ça nous permettra de faire ces réparations plus durables et puis un jour cette enveloppe elle sera éteinte et puis à ce moment-là, on reviendra vous voir en réestimant le coût des travaux sur les 2/3 prochaines années pour ces interventions de moyenne importance.

Voilà, et si par contre on fait des choix politiques qui font qu'on change ces routes et que du coup on fait un projet vraiment sur une route où on vous montre un concept et vous votez, bah peut-être qu'on n'utilisera pas complètement ce crédit parce que ça sera intégré dans un concept de circulation plus global où il y aura une réflexion complète de la route de type pose d'absorbants, revisite des tapis de... enfin encore une fois c'est de la technique je ne maîtrise pas bien, mais ils appellent ça des tapis de soutènement de la route parce qu'en fait sous une route vous avez du goudron et sous le goudron vous avez des matières et sous la matière vous avez des matières.

Là on ne parle pas de ça, on parle de refaire des surfacages donc de remettre du goudron mais de le remettre pas uniquement sur le trou mais des fois sur des surfaces plus grandes.

Donc c'est un crédit d'investissement, donc aujourd'hui nous n'avons pas au budget 2022 de quoi faire ces grandes réparations, ces moyennes réparations devrais-je dire. Et nous n'avons pas prévu au budget 2023 de quoi faire ces moyennes réparations.

Nous avons prévu au budget 22 ou budget 23 et comme les budgets précédents, de quoi faire les petites réparations et en cas de très grands projets, là de toute manière on repasse devant vous.

Donc si vous décidez de ne pas voter ce crédit-là, nous on devra en tenir compte dans le cadre du budget 23 parce que ces travaux de moyenne importance, ils devront quand

même avoir lieu. Peut-être pas dans une urgence extrême mais ils devront avoir lieu parce que sinon les routes sont plus en état et les réparations qu'on peut faire ne tiennent pas.

Est-ce que c'est plus clair ? Merci beaucoup.

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie. Je vois qu'il y a encore une demande de Madame YUNUS EBENER, je vous rends juste attentif au fait que le CA a beaucoup pris la parole sur cet objet et longuement. Monsieur MOSCHELLA.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Je suis désolé, je prends la parole en premier parce que justement j'ai une question pour Madame YUNUS EBENER.

J'ai entendu tout à l'heure à un moment, désolé c'était un peu chaotique pour moi ce débat, en plus ce n'est pas le sujet où je devais m'exprimer de base, il y aura un projet plus global de révision, on va dire plus général, politique, de nos trottoirs et de nos routes.

C'est prévu pour quand à peu près ? Est-ce que ça va arriver en commission d'abord avec un crédit d'étude d'abord ? Comment ça va venir ? Petite information rapide par rapport à ça, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Sinon félicitations à part ça pour ce genre de projet de vision globale, moi ça me plaît beaucoup en tout cas.

**La Présidente (VE) :** Madame YUNUS EBENER je vous laisse la parole mais voilà je vous rappelle que le Conseil administratif a eu beaucoup de temps de parole pas répéter des choses qui ont déjà été dites.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Je tiendrais compte de votre remarque. Non mais moi je souhaiterais quand même revenir sur ce qui a été dit précédemment par rapport aux prises de parole.

Donc la prise de parole concernant d'aller en commission, ça concerne le Conseil municipal et le Conseil administratif peut s'exprimer autant de fois qu'il le désire.

Concernant l'urgence ou la non-urgence, ce que j'ai précisé c'est qu'il y a des travaux qui sont à faire de manière urgente. Ce que Monsieur D'ARCANGELO FRANCO évoquait en disant, bah peut-être qu'on peut faire des économies parce que ce n'est pas urgent, ça a déjà été réfléchi par le service et quand ce n'est pas urgent, on n'en parle pas.

Maintenant, vous vous avez voté un budget large d'investissement et c'est là-dedans aussi que l'on prend pour faire ces travaux-là. Et l'intérêt du crédit cadre, c'est que justement ça peut s'étaler sur deux ans et que le service peut vraiment travailler sur ces deux ans parce qu'il y a des périodes où il a plus ou moins de travail, il a des urgences et donc cet étalement lui permet de mieux gérer son travail.

Maintenant pour répondre à Monsieur MOSCHELLA, oui alors en fait au niveau du règlement, je ne sais pas si c'est règlement ou loi, Madame KAST pourra mieux répondre là-dessus si c'est règlement ou loi, mais on ne peut pas aller en commission avant de faire un projet de délibération en plénière.

En fait c'est vous qui décidez que l'on va en commission. Donc moi je viens avec un projet de délibération, mais je viens d'abord en plénière et après on vote pour aller en commission. C'est vrai qu'il y a des communes qui font dans l'autre sens mais nous nous sommes... mais ce n'est pas légal.

Alors nous on est très à cheval là-dessus et on fait les choses dans l'ordre. Donc je viendrais avec une proposition devant vous et c'est vous qui allez l'envoyer en commission à part si, confiance absolue, puis vous le votez sur le siège. Ce qui nous irait aussi.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Oui très rapidement. Vous pouvez tout à fait aussi nous proposer de faire une demande de commission. Nous on peut le faire dans le sens où... ouais... non mais de façon générale, je pense par rapport à tous les grands projets, c'est peut-être bien si on va en commission avant d'avoir déjà un projet de délibération ou quoi pour avoir une bonne vision commune. Exact... par exemple une séance d'informations.

**La Présidente (Ve) :** Alors, donc maintenant sur... je vous propose de voter sur le sujet en tant que tel. Monsieur TOGNAN est-ce que vous pouvez lire les invites, s'il vous plaît. (Lecture). Merci beaucoup. Le vote est lancé.

Par 13 oui, 9 abstentions et 0 non, le projet de délibération est accepté.

**Le projet de délibération 2372 est approuvé par 13 oui et 9 abstentions (22 votants).**

**Délibération 2372 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la nécessité de maintenir et entretenir le patrimoine routier*

*Vu les dégradations subies par les chaussées et trottoirs, suite aux multiples sollicitations et le besoin toujours plus fréquent de réfections ponctuelles*

*Vu l'ordonnance sur la protection contre le bruit*

*Vu le mauvais état général des chaussées constaté lors des relevés des dégradations de surface*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide :**

*à la majorité simple*

*par 13 oui et 9 abstentions sur 23 conseillers municipaux présents*

- 1. De procéder à la remise en état de chaussées et trottoirs*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 280'000.00 destiné à ces travaux*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir la dépense de Fr. 280'000.00 au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2023*
5. *De demander au Conseil d'État de la République et canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Service de la mensuration officielle, vu son caractère d'utilité publique. »*

\* \* \*

Je vous propose de passer au point 15 et ensuite on aura des autres propositions de l'ACG qui sont surtout des prises de connaissance et de garder la pause pour tout à la fin parce que pour le public ça ne sert à rien d'agrandir le temps de 20 minutes à ce stade du Conseil municipal. Non je vous propose de la faire tout à la fin, s'il n'y a pas de grandes objections.

**15) Accès pour véhicules d'intervention SIS – Droit d'usage du domaine public communal 1765 et servitude de passage en faveur des parcelles privées 938 à 942 sur la parcelle dépendante 1126 (projet de délibération 2373)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Alors j'ouvre le débat. Je vais donner en premier la parole à la conseillère administrative.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Oui alors un tout petit projet qui est émergé dans mon dicastère en raison de son lien avec deux pauvres places de stationnement.

Donc nous avons été approchées il y a une année et demie maintenant par les propriétaires qui sont des caisses de pensions publiques pour la plupart d'entre elles, d'une part d'immeuble à la rue des Racettes qui sont des immeubles qui ont été construits dans les années 65/70.

Ils étaient parfaitement aux normes à cette époque et les normes ayant changé, et bien il se trouve qu'ils n'arrivaient plus à garantir un accès pompier des deux côtés de l'immeuble, chose qui est obligatoire aujourd'hui.

Pour pouvoir faire passer un camion de pompier de l'autre côté de l'immeuble, il faut des parcs si vous voulez pour ceux qui visualisent le lieu. Et bien il fallait trouver un endroit où pouvait passer ce camion de pompier et cet endroit c'était sur une parcelle qui appartenait à la commune et sur laquelle nous avons deux places de stationnement gérées par le Service de la sécurité d'où le fait que ça aille émerger à mon dicastère.

Après de nombreuses discussions avec les propriétaires dont je vous passerais les détails mais que je vous raconterais à la pause après si ça vous amuse, nous avons... nous sommes tombés d'accord sur le fait que nous allons... nous allons libérer ces deux places de parking.

Donc nous avons résilié les baux de ces locataires et permettre ainsi d'accorder une servitude de passage pour véhicules d'intervention uniquement sur notre parcelle communale afin que le camion de pompier puisse en cas d'incendie contourner l'immeuble et aller sauver les gens depuis l'arrière de l'immeuble sur la parcelle là par contre des propriétaires des immeubles, en fait c'est 3 allées.

Et donc voilà. Et la redevance que nous verserons ces trois propriétaires de l'énorme somme de Fr. 1'200.00 par an. Elle représente la perte du manque à gagner des places de stationnement qui étaient louées auparavant.

Et donc formellement, puisqu'il s'agit de la constitution d'une servitude et d'un droit d'usage du domaine public communal, il y a lieu que vous validiez cette proposition par le biais de votre vote.

Et je reste à votre disposition pour des questions si vous en avez, mais finalement le reste appartient beaucoup plus à l'anecdote qu'au projet.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Comme nous pouvons le lire dans l'exposé des motifs, l'octroi de ces servitudes est nécessaire pour assurer la sécurité des bâtiments construits sur les parcelles 938 et 942.

Nous félicitons le Conseil administratif d'avoir négocié une redevance annuelle de Fr. 1'200.00 par année. Et nous voterons ce projet ce soir. Merci Madame la Présidente.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste votera également favorablement ce projet de délibération.

**M. GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts votera également favorablement à ce projet.

**La Présidente (VE) :** Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole souhaitées ? Je vois que ce n'est pas le cas. Je demande à Monsieur TOGNAN de lire les invites du projet de délibération, s'il vous plaît. (Lecture). Je vous remercie et je lance le vote. C'est à majorité qualifiée donc je vote aussi.

Avec 22 oui, le projet de délibération est accepté à l'unanimité.

**Le projet de délibération 2373 est approuvé à l'unanimité des présents (22 votants).**

**Délibération 2373 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu l'obligation légale pour les propriétaires des immeubles 938 à 942 de la Commune d'Onex (sis 33 à 41 rue des Racettes) de garantir un accès aux véhicules d'intervention SIS*

*Vu les discussions menées entre la Ville d'Onex et lesdits propriétaires*

*Vu la nécessité de supprimer deux places de stationnement situées sur le domaine public communal 1765 pour la création de cet accès*

*Vu l'accord de la Ville d'Onex d'octroyer auxdits propriétaires, moyennant paiement d'une redevance annuelle, un droit de passage sur le domaine public communal 1765 limité aux véhicules d'intervention SIS*

*Vu la constitution sur la parcelle privée 1126, dépendante des immeubles 938 à 942, d'une servitude de passage à pied et véhicules à titre exceptionnel pour cet accès SIS*

*Vu le projet d'acte notarié établi par Me Vincent BERNASCONI, notaire*

*Vu le plan de servitude établi par le bureau de géomètre Heimberg & Cie SA en date du 20 décembre 2021*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 20 alinéa 2 et 30 alinéa 1 lettre k*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **d é c i d e :**

*à la majorité qualifiée*

*par 22 oui sur 23 conseillers municipaux (une personne n'a pas voté)*

1. *D'accepter la création d'un accès pour les véhicules d'intervention SIS aux immeubles 938 à 942 de la Commune d'Onex (sis 33 à 41 rue des Racettes), impliquant un droit de passage sur le domaine public communal 1765, moyennant une redevance annuelle de Fr. 1'200.00 en faveur de la Ville d'Onex, ainsi que la constitution au profit des parcelles 938 à 942 d'une servitude de passage à pied et véhicules sur la parcelle 1126 de la Commune d'Onex, parcelle privée dépendante des parcelles 938 à 942, selon le plan de servitude établi le 20 décembre 2021 par M. Pierre-Yves HEIMBERG, géomètre officiel et le projet d'acte notarié établi par Me Vincent BERNASCONI, notaire.*
2. *D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes nécessaires à cette opération.»*

\* \* \*

### **16) Rapport de la Commission urbanisme (URB-1641) – Présentation de l'avant-projet du Plan directeur communal Rapporteuse : Madame Zora MASE**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que la rapporteuse Madame Zora MASE souhaite prendre la parole ? Elle est aux toilettes. Est-ce que quelqu'un d'autre en attendant souhaite prendre la parole ? Non.

Madame MASE vous êtes la rapporteuse du point 16, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ou est-ce qu'on peut passer au... ? Vous êtes la rapporteuse du point 16 dans les autres propositions, rapport de la Commission d'urbanisme. Pas de soucis... ça arrive...

Est-ce que vous souhaitez prendre la parole ou pas particulièrement ? Madame MASE.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Je n'ai rien à ajouter à mon rapport de commission.

**17) Rapport de la Commission espaces verts, culture et sports (EVCS-1642) - Présentation des résultats de l'étude des besoins culturels régionaux en vue d'un projet intercommunal à la croisée de Bernex-Onex-Confignon  
Rapporteur : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Silence. Personne, très bien.

**18) ACG - Décision de l'AG du 22.06.2022 concernant :**

- Subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2023
- Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2023
- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2023
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2023
- Financements d'investissements informatiques généraux en 2023
- Participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2023
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2023

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ces informations qui proviennent de l'ACG ? Silence. Non. Ah Monsieur RITTER pardon. Ah c'était pour...

**19) Propositions individuelles et questions**

**La Présidente (Ve) :** Monsieur RITTER, je vous écoute.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Comme on l'a évoqué déjà tout à l'heure, donc ce 23 septembre aura lieu la 3<sup>ème</sup> édition de la nuit est belle, et notre commune y participe, ce que nous saluons.

Malheureusement, lors de la dernière édition en 2021, la salle communale avait été... était restée allumée. Alors on espère que pour cette année, la prise sera trouvée et ça c'est une remarque, ce n'est pas une question.

Mais là j'ai une question par contre. On m'a rapporté qu'on a arrosé le stade municipal qui est en synthétique, celui qui est à côté du cycle d'orientation des Marais. Alors qu'il y a la sécheresse, que les poissons meurent car les rivières sont sèches, il est surprenant d'apprendre qu'on arrose du plastique.

Quelle en est la justification ? Comme le dit Monsieur HODGERS dans une interview dans la Tribune de Genève du 31 août, même ici au bord du Léman et du Rhône, il va falloir utiliser l'eau avec parcimonie à l'avenir. Merci.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Moi j'ai un divers concernant les commissions qui vont venir le mois prochain pour permettre au CA de se préparer commission budgétaire.

Au printemps dernier, notre secrétaire général a fait une communication dans les médias faisant état de ces difficultés et de sa volonté de partir à la retraite plus tôt. Courtoisement, nous avons attendu que le CA mette le CM plus ou moins au courant ou communique quelque chose au CM.

Force est de constater qu'aucune information ne nous a été donnée et apparemment le CA estime que le CM doit être moins bien informé que les journalistes. Les journalistes en savent plus que nous visiblement.

Nous déplorons cette situation et en conséquence, nous demandons au CA de se préparer pour la Commission des finances qui gère également le budget RH pour nous expliquer premièrement si ce qui figure dans les journaux est vrai et puis deuxièmement s'il y a et qu'elles sont les implications sur le budget 2023 par rapport aux soucis rencontrés RH, si tout ceci est vrai naturellement.

De même, depuis le début de cette législature, le budget des bâtiments, des comptes aussi, se sont révélés assez compliqués. Question non répondue, répondue partiellement, ça a été chaque fois compliqué.

Nous demandons au CA de préparer une présentation des bâtiments complète et cette fois-ci nous ne voterons plus aucun budget dont les questions n'ont pas reçu des réponses pertinentes et complètes.

Nous vous l'annonçons ce soir, c'est pour vous permettre de vous préparer lors de la commission du mois prochain. Je pense que si on vous le dit au Conseil municipal du mois prochain, puis que la commission a lieu le lendemain soir, c'est un peu tôt quand même. Ça ne va pas être possible, c'est pour ça qu'on choisit de vous le dire ce soir.

Mais y'a pas besoin de répondre ce soir si vous ne voulez pas, c'est pour la commission. Merci beaucoup.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Deux questions. D'abord par rapport au renvoi en commission tout à l'heure et au débat chaotique un peu qu'il y a eu.

L'article 63 du règlement est très clair. Le débat prend fin par le renvoi en commission. Ce qui veut dire que y'a plus de débat en fait. Et il y a une discussion qui a lieu avec un seul membre par groupe qui s'exprime au maximum 3 minutes.

Donc pour moi, le CA n'a pas à prendre la parole ou sauf vraiment exceptionnellement lors d'une demande de renvoi en commission. Parce que pour moi le débat prend fin, ça veut dire qu'il n'y a plus de débat et là on a littéralement fait une absurdité qui est de faire la commission sur le débat de renvoi en commission, pour ne pas aller en commission. C'est un peu étrange ce qu'il s'est passé.

Deuxième question pour Madame KLEINER. Où est-ce qu'en est le projet du Service exploitation... pardon je bafouille un peu... oui pour la salle communale pardon. Où en est le projet pour la future salle communale ? Est-ce que ça a avancé ? Est-ce qu'il y a des nouvelles ? Est-ce que c'est en suspens pour le moment ? Voilà, tout simplement des nouvelles à ce sujet. Merci beaucoup.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. La Ville d'Onex est membre de l'Union des villes suisses, ce dont je me réjouis. Et pas plus tard que le 30 août dernier, donc cette union a écrit à ces membres concernant le problème d'approvisionnement en énergie et la sécurité de l'approvisionnement.

La Commission politique énergétique et climatique de cette Union des villes suisses a établi une liste des possibles mesures que les villes peuvent décider ou mettre en œuvre avant l'apparition d'une situation de pénurie, c'est-à-dire dès aujourd'hui.

Je ne vous fais pas la liste mais il y a toute une liste d'interventions que les villes peuvent prendre, réduire la température dans certains bâtiments administratifs, réduire l'éclairage, fermer les volets, enfin il y a des tas de choses qui ne nécessitent absolument pas d'attendre ou de faire un plan spécial d'énergie ou un plan de... qui nécessiterait après de nous présenter quelque chose au Conseil municipal.

Simplement, c'est une liste de... un peu à la Prévert de choses que les villes peuvent faire spontanément et je voulais poser la question de savoir si cette liste elle a été prise en compte et si tout ou partie de ces recommandations vont être rapidement mises en place pour la commune D'Onex ? Merci.

**La Présidente (Ve) :** Merci. J'en profite j'avais la même question que Monsieur SUCHET, si des mesures étaient prises ou réfléchies pour réfléchir à une éventuelle pandémie... euh pénurie d'énergie. Madame MASE.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Mesdames du Conseil administratif, j'ai une intervention sur deux petits sujets. D'abord j'aimerais savoir, s'il vous plaît, la commune a-t-elle un plan pour l'accueil d'urgence des SDF dans la détresse de passage à Onex ? Afin de leur éviter de se trouver à la rue pendant plusieurs jours sur la commune d'Onex. La commune collabore-t-elle dans ce domaine avec les communes voisines ?

Deuxième petit sujet, j'ai été approchée par des habitants, par un habitant d'Onex que je ne connais pas qui m'a envoyé un courrier. J'aimerais savoir si vous êtes au courant d'un problème qu'il y a dans le préau de l'école du Gros Chêne que personnellement je ne connais pas très bien.

Il semble qu'il y ait un portail qui n'est pas fermé et de ce fait, il y a des entrées et des sorties sur le préau de l'école du Gros Chêne. Il semble que le portail fait du bruit et claque et en

plus les personnes, les jeunes qui vont à l'école dans le préau de l'école du Gros Chêne font du bruit la nuit, qui empêche des personnes de dormir.

Voilà, c'est le problème qu'on m'a rapporté. J'aimerais savoir si vous êtes au courant ? Et puis si quelque chose peut être fait à ce sujet ? Tout bêtement fermer le portail à clé par exemple. Merci.

**M. GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Alors je voudrais aussi revenir sur le renvoi en commission. Moi je trouve qu'au contraire, le débat a été utile car personnellement, enfin ça demande parfois des éclaircissements qu'on n'a pas spontanément tout seul.

Et c'est quand même plus efficace et moins cher d'en discuter, de prendre un peu le temps plutôt que de renvoyer tout simplement et bêtement en commission.

Et j'ai à peu près les mêmes questions que Monsieur SUCHET concernant la crise énergétique qui arrivera vu qu'on vit à crédit. Est-ce qu'il y a des mesures qui sont prises ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vérifie que les lumières sont bien éteintes par exemple dans les écoles ?

Qu'il n'y a pas une enseignante qui par mégarde à oublier d'éteindre ? Est-ce que les ordinateurs et les machines diverses sont éteintes et non sous veille ? Et puis même si ce n'est un peu pas encore de saison, qu'on utilise des décorations de Noël ? Merci.

**M. PRAT (S) :** Merci, Madame la Présidente. Cette fois-ci je veux rappeler qu'on n'a toujours pas la boîte aux lettres au 27 Grandes-Communes. Qu'il y a de plus en plus de chaises qui font du bruit, je crois que vous l'entendez facilement.

Mais plus sérieusement, je veux dire que, je crois que vous le savez, pendant le mois d'août, il y a eu 2 décès de gens qui ont travaillé pour la commune. Des gens qui ont travaillé pour la commune, qui ont fait partie de ce Conseil municipal et on n'a pas fait mention.

Il y avait Madame POUSAZ et Monsieur NICOLE qui était Maire de la commune, et même pas on le mentionne. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie de nous le rappeler maintenant. On fait après les questions comme ça, ça enchaîne.

**M. SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Madame la Présidente. En fait, moi je me posais des questions pour savoir ça en est où tous ces projets qu'on a fait des tas de commissions pour l'Astr'Onex et puis pour le théâtre d'Onex Parc.

Alors j'aimerais savoir où ça en est tous ces projets qu'on a fait des commissions et tout ça ? Merci Madame la Présidente.

**Mme PASQUIER (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Une petite question pour Madame KLEINER je crois ou Madame KAST. Hier soir a eu lieu la rentrée des entreprises de la Ville d'Onex, sauf erreur sur la terrasse du glacier du Moulin.

Je ne crois pas que le Conseil municipal a été invité à cette rentrée des entreprises onésiennes. Est-ce que vous pouvez nous dire quelques mots sur cet événement et puis la participation ? Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Alors concernant l'arrosage des terrains de foot synthétiques, même si les terrains de foot sont synthétiques et bien il faut tout de même les arroser. Et donc ne pas le faire, ça... il y a des risques de détérioration puis que ça coûte plus cher à la commune.

Voilà, ça c'est la réponse que je peux vous donner avec mes connaissances au niveau de cette technique-là, mais le service vous donnera plus de précisions sur le sujet.

Et c'est vrai qu'on a aussi été interpellé parce qu'on arrosait parfois durant l'après-midi et en fait, comme ça je profite d'avoir la parole sur le sujet de l'arrosage des arbres aussi, parfois il a fallu arroser l'après-midi alors qu'on sait que ce n'est pas forcément conseillé.

Mais maintenant, on se trouve au niveau de nos RH, on ne peut pas faire autrement. Et puis c'est quand même important parfois d'arroser les arbres, la nature parce qu'il manquait beaucoup trop d'eau et qu'on a subi une certaine sécheresse.

Mais le service est en train de réfléchir à des systèmes d'arrosages où... qui coûteraient moins en eau, des arrosages automatiques et pour le futur. Parce qu'on va essayer d'anticiper cette situation.

Je me permets juste de faire une intervention pour Monsieur MOSCHELLA et Madame VESELI, si vous souhaitez discuter. Il n'y a pas de soucis mais là il y a une espèce de bruit de fond, donc voilà. Je continue.

Après il y a eu des questions concernant plusieurs... on a eu plusieurs questions sur la crise qu'il va y avoir au niveau énergétique cet hiver. Alors, les propositions qui sont faites par l'UVS, c'est la moitié des propositions on les applique déjà.

À ce sujet, le Conseil Fédéral va être interpellé par les conseillers nationaux genevois pour que l'on mette en place au niveau fédéral ce que les SIG ont mis en place à Genève. Donc nous le Canton de Genève avec les SIG, on a vraiment une longueur d'avance par rapport au pays et à pas mal de choses qui sont déjà faites.

Maintenant, comme je vous l'ai dit précédemment, toutes les communes avec l'Association des communes genevoises, avec cette task force qui a été présentée par le Conseil d'État, les SIG et bien on est en train de réfléchir pour mettre des mesures concertées entre les communes.

On doit juste organiser la coordination et je suis bien placée pour vous en parler parce que je représente les communes Rhône, Arve au sein du Conseil d'administration des SIG. On va faire la semaine prochaine, il va y avoir une rencontre entre les représentants des communes au sein des SIG et le bureau de l'ACG.

Et puis on va justement réfléchir à faire une coordination entre toutes les communes pour réfléchir pour la suite, parce qu'évidemment qu'il y a des routes cantonales, il y a des chemins qui s'arrêtent au niveau de Lancy. Il faut qu'il y ait une continuité.

Si on décide de diminuer l'éclairage entre une certaine heure et une autre, enfin je dis n'importe quoi, entre minuit et 5 heures du matin sur Onex et puis il faut voir comment est-ce qu'on peut se coordonner avec Lancy, par exemple ou Plan-les-Ouates ou Bernex.

Enfin voilà, ça c'est vraiment quelque chose qui est d'actualité et on va en discuter déjà la semaine prochaine avec... au sein de l'ACG. Voilà. Merci.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Alors une première réplique, si vous me le permettez plutôt que d'une réponse, à Monsieur MOSCHELLA par rapport au règlement du Conseil municipal.

Monsieur MOSHCELLA vous avez raison. C'est 3 minutes par intervention, une intervention par groupe uniquement sur le renvoi en commission. Mais ça ne concerne pas le Conseil administratif. Et je suis désolée de vous dire, mais toutes les règles de fonctionnement sur les prises de parole dans le règlement du Conseil municipal ne concernent pas le Conseil administratif.

Et après, bah nous on répond aux questions qui nous sont posées. Donc moi je veux bien si ça ne vous intéresse pas d'avoir les réponses à vos questions, bah on ne le fera pas. Mais quelque part, s'il y a des questions qui sont posées et si la Présidente juge que ces questions sont intéressantes puisqu'elle les laisse poser puisqu'en principe il y aurait dû avoir une seule intervention par groupe, et bah on y répond.

Si après il y a une seule intervention par groupe, on peut aussi attendre toutes les questions et puis faire une réponse groupée et puis après on vote sur le renvoi en commission. Moi j'ai aucun problème avec ça.

Mais si ce n'est pas géré comme ça, nous tant qu'il y a des questions, on y répond parce que c'est notre devoir d'expliquer pourquoi on a choisi de présenter les choses d'une manière ou d'une autre.

Finalement, moi je trouve comme l'a dit Madame GIROUD, ce n'est peut-être pas si mal d'avoir pris 5 minutes pour expliquer la démarche plutôt que de se renvoyer en commission pour devoir refaire ce débat-là. Aujourd'hui on a un ordre du jour qui n'est pas trop long, je pense qu'on pouvait se le permettre sans qu'il y ait un mort d'homme et je pense que finalement ce n'était pas un mauvais débat pour expliquer aussi les choix de fonctionnement qu'on a à faire pour l'entretien de route ou pour d'autres sujets.

Donc je voulais simplement rappeler à Monsieur MOSCHELLA que ces règles de fonctionnement ne s'appliquent pas au Conseil administratif qui lui est finalement soumis au bon vouloir au niveau des prises de parole de la Présidente mais qui ne peut pas non plus nous interdire de nous exprimer ou nous limiter trop dans le temps de parole.

Mais par contre, elle peut nous dire, je vous donne la parole à la fin en une fois et vous prenez toutes les questions, ça elle peut le faire.

Par ailleurs, j'avais des questions de Madame MASE sur d'abord les sans-abris, donc les SDF sans abris. Donc effectivement, pour vous répondre tout à fait concrètement, non la Ville d'Onex n'a pas de dispositif d'accueil aux sans-abris sur son territoire.

Nous avons évidemment du travail d'accompagnement individuel, c'est plutôt du travail préventif pour éviter les situations de perte de logement, d'avis d'expulsion, mais si

quelqu'un passe entre les mailles du filet, effectivement nous n'avons pas de lieu d'accueil pour les sans-abris à Onex.

Et en ceci j'ai envie de dire presque comme 44 autres communes à part la Ville de Genève. La Ville de Genève est la seule commune du canton qui a véritablement un dispositif significatif, il y a des petites expériences à Plan-les-Ouates et à Lancy, mais c'est vraiment des petites structures.

Mais la Ville de Genève est la seule commune qui a véritablement un dispositif qui est variable, saisonnier, d'accueil universel des sans-abris, donc toute personne qui considère n'avoir pas de lieu pour dormir peut se présenter et être accueillie en tout cas pendant les saisons d'hiver parce que la demande est plus forte pendant les saisons froides et comme ça.

Par contre, au niveau de votre deuxième partie de la question, oui il y a collaboration intercommunale et maintenant elle est vraiment institutionnalisée et forte depuis cette année.

C'était moins le cas auparavant mais aujourd'hui je peux vous dire que les communes véritablement collaborent entre elles pour financer ce dispositif qui est essentiellement existant sur le territoire de la Ville de Genève mais qui finalement concerne toutes les communes puisque par définition quelqu'un qui est sans domicile fixe, il n'est pas plus d'Onex que de la Ville de Lancy ou de Chancy.

Il n'y a pas de domicile, il est de chez nous. On doit s'en occuper parce qu'on a un devoir de solidarité vis-à-vis de lui mais on ne peut pas le rattacher à une commune plus qu'à une autre puisque par définition il n'a pas de domicile.

Donc aujourd'hui les communes se sont mises d'accord au début de cette année, sont d'accord de financer de manière solidaire et conjointe tout le dispositif, c'est-à-dire essentiellement 500 places d'accueil à l'année en Ville de Genève, essentiellement dans des abris ou des foyers, des abris PC ou des foyers.

Et les quelques autres dispositifs que je vous ai dit embryonnaire qui existent, donc il y a un village qui est fait par Carrefour-Rue dans la plaine de l'Aire à Plan-les-Ouates. Donc là il y a une mise à disposition du terrain, une subvention de Plan-les-Ouates à Carrefour-Rue.

Et puis il y a le dispositif que vous connaissez peut-être qui s'appelle la Virgule au Grand-Lancy juste là au bout de la route du Grand-Lancy sur le carrefour qui est un dispositif, je dirais plutôt d'appartements relais pour des personnes qui ont perdu leur logement.

Donc ça peut être des solutions pour sans-abris mais ce n'est pas des solutions d'urgence où on peut venir comme ça à 19 heures parce qu'on n'a plus de lieu où dormir. C'est plutôt déjà des gens qui ont déjà été identifiés comme n'ayant plus de logement et qui sont en train de se réinsérer qui sont dans ce genre de dispositifs.

Et ce dispositif s'accompagne, et on avait voté, on avait vu passer ça, vous aviez vu passer ça lors des points justement ACG qui sont à l'issue de notre ordre du jour. Ce dispositif s'accompagne par un financement intercommunal conséquent.

Pour 2022, c'est Fr. 6'200'000.00 qui sont payés par les communes en plus des dispositifs Ville de Genève et dès 2023, ça devrait être, parce qu'on doit encore passer par une validation du Grand Conseil, mais ça devrait être un financement conjoint des communes à hauteur d'à peu près 15 ou Fr. 16'000'000.00, pour faire cette prestation.

Finalement, encore une question de Madame MASE pour le préau du Gros-Chêne, alors la politique de la Ville d'Onex à laquelle nous sommes très attachés, c'est que jusqu'à 22 heures le soir les préaux sont des lieux de vie, sont des lieux de vie, sont des lieux de jeux pour les enfants et il n'est pas question pour nous de les fermer.

D'ailleurs pour ce qui est du préau du Gros-Chêne, vous disiez que vous ne le voyez pas très bien, je peux vous dire que c'est une petite école de 4 classes qui est rattachée à un établissement des Tattes, un petit préau avec une petite barrière et on pourrait la fermer que ça ne changerait absolument rien.

Les enfants... les ados, je n'en aurais pas de doute, mais même les enfants l'escaladeraient pour aller jouer dans le préau et il n'y a pas d'enjeux sur cette fermeture de préau. Nous avons reçu une lettre d'une personne dans ce sens. J'imagine que c'est la même personne qui vous a écrit.

Nous lui avons expliqué un petit peu ce fonctionnement et si des gens font du bruit, finalement n'importe où, que ce soit sur le trottoir ou en bas devant le préau ou dans le préau, et bien ça émergerait sur la tranquillité publique. On ne doit pas avoir un comportement qui est de nature à importuner les voisins au niveau sonore et plus particulièrement entre 22 heures et 7 heures du matin.

Et nos règles par rapport aux préaux sont celles que vous trouverez sur le règlement des places publiques, des parcs et des préaux de la ville d'Onex. C'est qu'en gros à partir de 22 heures, on peut traverser les préaux mais on n'est plus censés y rester pour ces règles de tranquillité publique.

C'est-à-dire que si quelqu'un traverse le préau par exemple Onex Parc qui est tout près de chez vous, vous voyez bien que ce préau c'est aussi un lieu de passage pour les habitants du quartier.

Évidemment si quelqu'un traverse le préau à partir de 22 heures, il n'y a pas de problème mais si quelqu'un s'installe dans le préau ou met de la musique comme ça à partir de 22 heures ce n'est plus toléré.

Donc le préau du Gros-Chêne, ce sont les mêmes problèmes. Cela dit, on a quand même vérifié avec la police municipale et avec les concierges qui s'occupent de l'entretien, ce préau n'est pas actuellement un lieu particulièrement problématique. Ce n'est pas véritablement un lieu de rassemblement.

Je ne dis pas qu'il n'y a jamais personne qui y va, mais ce n'est pas un lieu chaud comme on dit chez nous. Il n'est pas particulièrement sali, il n'est pas particulièrement détérioré et s'il y a un problème de bruit du portail, on va demander à nos services de vérifier cette question.

Mais non, on ne va pas le fermer parce que ce n'est pas comme ça qu'on conçoit la gestion de l'espace public à Onex. Voilà et c'est ce qu'on a expliqué à ce monsieur. C'est tout pour mes questions, Madame la Présidente.

**Mme KLEINER :** Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer d'être brève mais tout de même exhaustive. Concernant la salle communale, nous travaillons, nous avançons dessus. En fait, nous sommes freinés actuellement par la question du plan de site d'Onex Village.

Mais par chance, le Service culture, notre Service culture connaissait des représentants au CMS et ils ont pu discuter et faire avancer ce plan de site du point de vue de l'orientation d'une future salle communale.

En fait, tant que le plan de site n'est pas fixé, nous ne pouvons pas lancer par exemple un concours d'architecte et travailler sur les besoins en fait de la Ville d'Onex en termes de salle communale. Mais ça avance, ça c'est la bonne nouvelle.

Le plan de site n'est pas freiné pendant je crois presque 5 ou 7 ans, je ne sais pas si ma collègue Maryam YUNUS EBENER s'en rappelle, mais pendant presque 7 ans je crois ce plan de site a été complètement bloqué et du coup on ne pouvait pas traiter les besoins d'Onex Village dans sa globalité. Ça avance.

Concernant Astr'Onex et le cinéma théâtre, effectivement vous avez eu de nombreuses séances sur le sujet d'Astr'Onex et la réalisation d'une salle culturelle en sous-sol et puis la rénovation de cette salle.

La précédente législature, je suis venue vous proposer une autre orientation à ce projet qui est le déplacement de cette salle culturelle au cinéma théâtre qui serait rénové et un espace coworking qui serait construit sur l'Astr'Onex.

C'est tout à fait d'actualité, je suis simplement passablement freinée par diverses choses dont notamment le manque de ressources au Service exploitation parce que vous savez que ce service est toujours sans chef de service.

Nous avons engagé un duo qui commencera à partir du 1<sup>er</sup> novembre mais voilà, on ne peut pas faire des miracles quand on n'a pas les ressources humaines et je ne vais pas pouvoir le faire toute seule, ça c'est sûr.

Néanmoins, les discussions se poursuivent avec la société Voisins que nous avons pris comme référent pour nous guider et nous conseiller sur la faisabilité d'un espace coworking. Je pourrais m'étaler avec des relations que nous avons eues aussi avec d'autres partenaires économiques, la FER, la CCIG, pour voir comment ils percevaient ces projets économiques à Onex et je peux juste vous dire que c'est particulièrement bien accueilli et que ce sera soutenu, ce qui est une bonne nouvelle pour nous et pour Voisins s'il se lançait sur un projet de gestion de cet espace.

Enfin, Monsieur PASQUIER je vous remercie de vous intéresser à la soirée des entreprises onésiennes, je suis ravie que vous manifestiez cet intérêt. Nous pensions organiser cette soirée de façon relativement anecdotique, en se disant qu'on n'a pas tellement de budget pour faire quelque chose de grandiose donc nous allons voir avec les restaurateurs s'il y en a qui serait d'accord de collaborer pour faire quelque chose de relativement simple, un petit apéritif auquel nous pensions une quinzaine voir une vingtaine d'entreprises.

Et puis en fait, nous en avons plus de 80. Ça a rencontré un gros succès, beaucoup d'intérêts pour se connaître, pour faire du réseau, pour savoir aussi que l'orientation de la Ville d'Onex aujourd'hui c'est de soutenir les activités économiques. Nous avons aussi pu présenter notre chargé des affaires économiques, enfin c'était vraiment un gros succès et un bon moment. Et il y avait des représentants de tous les milieux. Vraiment c'était très intéressant de découvrir bâtiments, santé et puis des représentants de grosses entreprises et de petites, comme par exemple la Maison de la santé qui était présente, la Poste, la banque, la BCGE, donc voilà c'était très satisfaisant de voir ce premier intérêt.

22480

Et ils nous ont, à l'unanimité, demandé de continuer à organiser quelque chose et nous ont donné des sujets sur lesquels ils aimeraient travailler dans le futur. Merci.

**La Présidente (Ve) :** Je vous remercie pour ces réponses. Donc je vous remercie à toutes et à tous de cette séance et de votre indulgence quant à mes oublis après 2 mois de vacances. La semaine prochaine on sera encore plus efficace et je vous souhaite une bonne soirée et un bon appétit. Je laisse maintenant la parole au public.

**La séance est levée à 21 heures 20.**

Le Secrétaire :

La Présidente :

Pierre-Yves TOGNAN

Cora BEAUSOLEIL